Nations Unies S/PV.9387 (Resumption 1)

Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9387e séance
Jeudi 27 juillet 2023, à 15 h 35
New York

Présidents :	M. Kariuki/M. Eckersley	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Albanie	M. Spasse
	Brésil	Mme Espeschit Maia
	Chine	Mme Wang Yingtong
	Émirats arabes unis	Mme Almenhali
	Équateur	M. Egas Benavides
	États-Unis d'Amérique	Mme Postel
	Fédération de Russie	M. Khloponin
	France	M. Nely
	Gabon	Mme Oye
	Ghana	Mme Osei
	Japon	M. Nishiyama
	Malte	M. Camilleri
	Mozambique	M. Buanahagi
	Suisse	M. Carpenter

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

La séance est reprise à 15 h *35.*

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure leurs observations.

Je donne maintenant la parole à M. Camelli.

M. Camelli (*parle en anglais*) : L'Union européenne et ses États membres sont profondément préoccupés par l'intensification de la violence et de l'extrémisme en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, qui fait un nombre effroyable de victimes parmi la population civile. L'Union européenne déplore la montée des violences, qui non seulement entraîne des pertes tragiques en vies humaines, mais alimente également les tensions et l'animosité. Nous appelons toutes les parties à renouveler sincèrement leur engagement en faveur de la solution des deux États afin d'améliorer la stabilité, d'accroître la prospérité et de renforcer la sécurité tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens. Nous continuons d'appeler les dirigeants israéliens et palestiniens à désamorcer la situation et à s'abstenir de toute action susceptible d'attiser les tensions. Le statu quo des Lieux saints doit être maintenu, conformément aux accords antérieurs et dans le respect du rôle particulier que joue la Jordanie. La coexistence pacifique entre chrétiens, juifs et musulmans doit être préservée.

L'Union européenne condamne fermement les tirs de roquettes aveugles effectués par le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres groupes terroristes contre Israël. Elle reconnaît le droit d'Israël d'assurer sa légitime défense et de protéger sa population civile, tout en soulignant que ce droit doit être exercé de manière proportionnée et dans le plein respect du droit international humanitaire. Nous condamnons avec force les attaques terroristes récemment commises en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, ainsi que toutes les formes de terrorisme, et nous déplorons les pertes tragiques en vies humaines. Nous restons attachés à la sécurité d'Israël, et demeurons déterminés à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il faut immédiatement mettre fin aux attaques terroristes, qui doivent être condamnées par tous et toutes, ainsi qu'aux pratiques qui les favorisent.

Nous réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre les décisions antérieures du Conseil, notamment la résolution 2334 (2016), et rappelons que le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire sont applicables dans le Territoire palestinien occupé. Nous nous déclarons de nouveau fermement opposés à la politique et aux activités de peuplement d'Israël, y compris à Jérusalem-Est et alentour. Des mesures telles que les expulsions, les transferts forcés et les démolitions et confiscations de maisons ne feront qu'aggraver un climat déjà tendu et menacent la viabilité de la solution des deux États. Israël doit mettre fin à l'expansion et à la légalisation des colonies, prévenir les violences des colons et veiller à ce que les auteurs en répondent. L'Union européenne ne reconnaîtra pas les modifications apportées aux frontières de 1967, à moins qu'elles ne soient convenues par les parties. La situation humanitaire dans la bande de Gaza nécessite un nouvel assouplissement des restrictions, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

L'Union européenne réaffirme son attachement à un règlement juste et global du conflit israélo-palestinien, sur la base de la solution des deux États, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et la reconnaissance mutuelle, Jérusalem servant de future capitale aux deux États. Il est essentiel de rétablir un horizon politique vers la solution des deux États. Seul un accord négocié offrira une chance de sécurité et de paix pour tous et toutes.

De nouvelles perspectives de paix s'imposent de toute urgence. Le 13 février, le Haut-Représentant de l'Union européenne et Vice-Président de la Commission européenne, le Ministre saoudien des affaires étrangères et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes ont convenu d'explorer les moyens de relancer et de préserver la perspective de la solution des deux États, ainsi que de parvenir à une paix juste, globale et durable. L'Union européenne a réaffirmé sa proposition d'un ensemble sans précédent de mesures de soutien économique, politique et de sécurité dans le cadre d'un accord sur le statut final, tel qu'approuvé dans les conclusions du Conseil européen de décembre 2013. Dans le cadre de cet effort, nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec d'autres partenaires arabes et internationaux.

L'Union européenne continuera d'appeler l'Autorité palestinienne à organiser sans plus tarder des élections nationales libres, transparentes et ouvertes à tous. Elle exhorte toutes les factions palestiniennes à participer de bonne foi au processus de réconciliation, à respecter les accords précédemment conclus, à renoncer à la violence et au terrorisme, à reconnaître le droit d'Israël d'exister

et à s'engager à respecter les principes démocratiques, notamment l'état de droit. Des institutions palestiniennes démocratiques, fondées sur le respect de l'état de droit et des droits humains, sont essentielles pour le peuple palestinien et, en définitive, pour la solution des deux États.

La société civile palestinienne doit être autorisée par toutes les parties à s'acquitter librement de sa tâche importante, tandis que la liberté d'expression doit être respectée. L'Union européenne est fière de son appui constant à la société civile, qui contribue aux efforts de paix et au renforcement de la confiance entre Israéliens et Palestiniens.

En vue de la prochaine réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui se tiendra en marge du débat général de l'Assemblée générale en septembre, l'Union européenne appelle à mettre en œuvre les engagements pris à l'occasion des réunions précédentes. Jusqu'à ce qu'une solution juste, équitable, convenue, réaliste et conforme au droit international soit trouvée à la question des réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) reste essentiel pour fournir la protection nécessaire et les services essentiels aux réfugiés palestiniens et appuyer la paix et la stabilité dans la région. L'Union européenne continuera de soutenir l'UNRWA dans toutes ses zones d'opération, y compris à Jérusalem-Est. Elle suivra de près l'évolution de la situation et ses implications sur le terrain, et reste prête à contribuer davantage à la protection et à la viabilité de la solution des deux États.

La Syrie reste en bonne place sur la liste des priorités de l'Union européenne et de ses États membres. Lors de la septième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, organisée et présidée par l'Union européenne en juin dernier, la communauté internationale s'est engagée à verser 5,6 milliards d'euros en 2023 et au-delà, dont 4,6 milliards d'euros en 2023, afin de soutenir le peuple syrien et les pays voisins qui accueillent des réfugiés syriens. L'Union européenne s'est engagée à verser 70 % de ces financements, soit 3,8 milliards d'euros, dont 2,1 milliards d'euros seront versés par la Commission européenne et 1,7 milliard d'euros par les États membres. En outre, les institutions financières internationales et les donateurs ont annoncé l'octroi de 4 milliards d'euros de prêts à des conditions favorables, ce qui porte le total des dons et prêts à 9,6 milliards d'euros, soit 800 millions d'euros de plus que ce qui avait été obtenu au terme de la Conférence de l'année dernière.

Il s'agit là d'une preuve tangible que la communauté internationale est aux côtés des Syriens et de ceux qui les accueillent. La Conférence a été l'occasion pour la communauté internationale de confirmer son engagement politique, humanitaire et financier envers le peuple syrien et de renouveler son soutien continu et inébranlable aux voisins de la Syrie pour qu'ils puissent relever les défis que leur pose le conflit, dans l'immédiat et à long terme. L'Union européenne et ses États membres restent les principaux donateurs et ont mobilisé plus de 30 milliards d'euros pour soutenir les Syriens en Syrie et dans la région afin de répondre aux besoins découlant de la crise syrienne depuis 2011.

Le seul moyen de parvenir à une paix durable en Syrie passe par une solution politique, conformément à la résolution 2254 (2015), avec la participation pleine, égale et véritable des femmes et en accord avec le Communiqué de Genève de 2012 (voir S/2012/522, annexe). En cette treizième année de conflit, il est essentiel que la communauté internationale continue à rechercher une solution politique durable et globale en Syrie. L'Union européenne demeure fermement attachée à cet objectif et appuie les efforts constants déployés par l'Envoyé spécial de l'ONU, M. Pedersen, pour que des progrès soient enregistrés concernant tous les aspects de la résolution 2254 (2015), y compris son approche par étapes, afin que le processus politique avance et que les travaux de la Commission constitutionnelle reprennent.

L'Union européenne a pris note de la décision souveraine de la Ligue des États arabes de réadmettre la Syrie. Notre position n'a pas changé. Nous réaffirmons qu'aucune normalisation, levée des sanctions ou reconstruction ne sera possible tant que le régime syrien ne s'engagera pas dans un processus politique crédible, durable et inclusif, dans le cadre de la résolution 2254 (2015). L'Union européenne constate toutefois que, à la lumière des récents séismes, le Conseil de sécurité a adopté des dérogations pour raisons humanitaires au régime de sanctions de l'ONU dans sa résolution 2664 (2022). Même si les mesures restrictives de l'Union européenne n'entravent ni l'aide humanitaire ni la fourniture de nourriture ou de matériel médical, l'Union européenne a décidé, dans le même esprit, d'appliquer des dérogations temporaires à son propre régime de sanctions autonome à l'encontre de la Syrie. Cela facilitera l'acheminement rapide de l'aide humanitaire et contribuera à répondre à l'urgence de la crise humanitaire en Syrie, qui persiste.

L'application du principe de responsabilité et la justice pour les victimes sont essentielles pour une Syrie stable et pacifique. Toutes les parties coupables

d'infractions au droit international humanitaire, de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre, doivent répondre de leurs actes. Nous renouvelons notre appel pour que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en Syrie.

En l'absence de processus de justice internationale, les actions actuellement intentées dans plusieurs États membres de l'Union européenne pour crimes de guerre et autres infractions graves devant des juridictions nationales, quand cela est possible, représentent une contribution importante pour que la justice soit rendue, tout comme l'initiative canado-néerlandaise visant à demander des comptes à la Syrie pour la violation de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Nous continuerons à appuyer les efforts faits pour rassembler des éléments de preuve en vue de futures actions en justice, notamment par le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, ainsi qu'à appuyer les travaux de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne.

L'Union européenne félicite les pays voisins de la Syrie d'avoir accueilli des réfugiés en grand nombre depuis plus d'une décennie. Nous rappelons qu'il faut remédier aux causes profondes à l'origine des crises des réfugiés et des déplacés au titre de la résolution 2254 (2015). L'Union européenne continue de mettre en garde contre tout nouveau déplacement à l'intérieur de la Syrie, et attire l'attention sur le fait que ces déplacements pourraient être utilisés à des fins de transformation sociale et démographique. Les Syriens réfugiés dans les pays voisins ne peuvent toujours pas rentrer chez eux car les conditions d'un retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité, conformément aux paramètres définis par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et au droit international, ne sont pas encore remplies. Il incombe au régime syrien de lever ces obstacles, et nous ne serons en mesure de faciliter ces retours qu'une fois ces conditions réunies.

Le régime syrien doit collaborer pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et coopérer à ses enquêtes sur l'utilisation d'armes chimiques durant le conflit, y compris lors de l'attaque à Douma, ainsi qu'au parachèvement du démantèlement de son programme d'armes chimiques. En tant que membre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, l'Union européenne persistera dans ses efforts visant à faire en sorte que toute la lumière soit faite.

L'Union européenne déplore que la Fédération de Russie ait exercé son droit de veto, le 11 juillet, sur le renouvellement de la résolution 2672 (2023) relative à l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les frontières dans le nord-ouest de la Syrie. Ce veto ne fera qu'aggraver la situation humanitaire déjà désastreuse dans la région et perturbera gravement la livraison de fournitures humanitaires vitales à des millions de personnes qui en ont besoin. Nous demandons au Conseil de sécurité de s'efforcer de trouver une solution qui permette de poursuivre l'assistance transfrontière.

Les civils doivent être protégés en toutes circonstances. L'Union européenne se fait l'écho des appels lancés par le Conseil de sécurité en faveur de l'instauration d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale. Les inquiétudes de la Türkiye pour sa sécurité du fait de la situation dans le nord de la Syrie doivent être apaisées par des moyens politiques et diplomatiques, et en pleine conformité avec le droit international des droits de l'homme.

Les projets de relèvement rapide sont importants pour favoriser la résilience, le renforcement des capacités des populations ainsi que l'autonomie et l'avenir du peuple syrien. Les projets financés par l'Union européenne dans ce domaine sont destinés aux personnes qui en ont réellement besoin et sont conçus pour renforcer la viabilité et le rapport coût-efficacité de l'action humanitaire. En revanche, l'Union européenne ne financera pas les efforts de relèvement rapide qui pourraient servir une transformation sociale et démographique.

La Syrie est un des pays comptant le plus grand nombre de personnes détenues, enlevées ou portées disparues au monde en raison du conflit en cours. Nous nous félicitons donc de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 77/301 relative à la création d'une nouvelle institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne. La nouvelle Institution répondra à un impératif humanitaire clair. Elle permettra non seulement de faire la lumière sur le sort des personnes disparues en Syrie et sur le lieu où elles se trouvent, mais aussi de fournir un soutien approprié aux victimes, aux survivants et aux familles des personnes disparues. L'Union européenne est prête à soutenir cette nouvelle institution.

Nous saluons également le travail que mènent les autres acteurs sur la question, y compris la société civile syrienne, la Commission internationale pour les personnes

disparues, le Comité international de la Croix-Rouge et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et nous insistons sur la nécessité de renforcer la coopération. Nous attendons avec intérêt d'avoir des échanges constructifs dans le cadre des discussions à venir sur la mise en place du nouveau mécanisme.

Enfin, l'Union européenne demeure attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'État syrien, et continuera d'inviter toutes les parties au conflit, en particulier le régime syrien et ses alliés, à promouvoir une solution politique crédible, durable et inclusive, fondée sur la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 2254 (2015). C'est le seul moyen d'instaurer une paix durable en Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Elshandawily (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession du Royaume-Uni à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je tiens aussi à remercier M. Khiari de son exposé.

L'Égypte s'associe aux déclarations faites par le représentant du Bangladesh au nom de l'Organisation de la coopération islamique et à celles qui seront prononcées par la représentante de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Yémen, au nom du Groupe des États arabes.

Les membres du Conseil de sécurité sont sans nul doute pleinement conscients de l'évolution regrettable de la situation dans les territoires palestiniens occupés, ces dernières semaines, en particulier de l'incursion des forces d'occupation israéliennes dans la ville et le camp de réfugiés de Jénine, au cours de laquelle plusieurs Palestiniens sont morts en martyrs et de nombreux autres ont été blessés, malgré les efforts déployés par l'Égypte et nombre d'autres acteurs régionaux et internationaux pour contenir l'escalade de la violence dans les territoires palestiniens occupés. L'Égypte a averti à plusieurs reprises que les mesures unilatérales prises par Israël saperaient les efforts faits pour améliorer les conditions sur le terrain à la suite des avancées obtenues lors des réunions d'Aqaba et de Charm el-Cheikh, lesquelles se sont tenues en février et en mars avec la participation de représentants palestiniens et israéliens.

Les membres ont condamné la violence contre les civils lors de plusieurs séances du Conseil de sécurité ces dernières semaines, faisant écho à la position de l'Égypte et d'autres pays et soulignant les conséquences dangereuses qu'ont les violations que continue de commettre Israël, notamment l'expansion des colonies, la démolition de maisons et d'installations palestiniennes, les incursions dans les villes palestiniennes et le meurtre de civils non armés, y compris des enfants, par les forces d'occupation israéliennes et les colons, ainsi que la violation du statu quo sur les Lieux saints de Jérusalem-Est placés sous la garde de la Jordanie. Quant au Golan arabe syrien occupé, la situation n'y est pas meilleure. Les tentatives israéliennes de saisir des terres en vue d'y installer des turbines éoliennes pour produire de l'électricité sont contraires aux résolutions pertinentes de l'ONU et au droit international, qui imposent aux forces d'occupation de s'abstenir de modifier la situation sur le terrain.

En adoptant la résolution 77/23, l'Assemblée générale a récemment commémoré la Nakba de 1948, qui reste au cœur de la question légitime de savoir combien de temps encore le peuple palestinien doit continuer de souffrir. Combien de temps encore devra se prolonger le non-respect des résolutions de l'ONU et du Conseil de sécurité sur la question palestinienne et les territoires arabes occupés depuis 1967 dans le Golan syrien et dans le sud du Liban ? Combien de temps encore le Conseil de sécurité restera-t-il incapable d'assurer la protection internationale du peuple palestinien, alors même que les forces d'occupation et les colons s'en prennent quotidiennement aux civils ? Toute discussion sur une réforme véritable du Conseil devrait tenir compte de la question la plus évidente de toutes, à savoir garantir le respect des résolutions du Conseil de sécurité, qui incarnent la volonté de la communauté internationale.

L'Égypte a clairement fait savoir que la question palestinienne était la question centrale pour la nation arabe et qu'il serait impossible de parvenir à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient si les droits légitimes du peuple palestinien ne se concrétisaient pas et si les terres arabes occupées dans le Golan syrien et le sud du Liban n'étaient pas libérées. Je tiens à souligner que l'Égypte salue la décision, prise par la nation sœur qu'est la Jordanie, de convoquer une conférence ministérielle le 21 septembre en marge de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, afin de recueillir le soutien politique et financier nécessaire à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, compte tenu du déficit sans précédent auquel l'Office est confronté cette année, aux fins de garantir la poursuite de ses activités opérationnelles et de renforcer la sécurité et la stabilité de la région.

Enfin, l'Égypte renouvelle son appui ferme aux droits légitimes du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien

indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, au droit international et à l'Initiative de paix arabe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^me^ Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Ces dernières semaines, la Cisjordanie occupée a connu une recrudescence inquiétante de la violence. Début juillet, les forces militaires israéliennes ont mené une des plus vastes opérations en Cisjordanie depuis plus de 20 ans, tuant 12 Palestiniens, dont des enfants, et en blessant plus de 140 autres dans le camp de réfugiés de Jénine, au cœur de la zone A. Si la tendance actuelle se poursuit, l'année 2023 sera la plus meurtrière pour les Palestiniens de Cisjordanie depuis que l'ONU a commencé à tenir des statistiques en 2004. Plusieurs Israéliens ont été tués et blessés lors d'attaques menées par des militants palestiniens. Les Israéliens comme les Palestiniens méritent de vivre en sécurité. Tout en reconnaissant les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, nous rappelons que les forces de sécurité israéliennes doivent faire preuve de la plus grande retenue dans leur emploi de la force. Les normes du droit international des droits de l'homme doivent être respectées. La violence contre des civils, qu'elle soit perpétrée par les forces de sécurité israéliennes, les colons israéliens ou les militants palestiniens, est inacceptable et ne saurait être justifiée.

Les colonies de peuplement israéliennes établies sur des terres occupées sont illégales au regard du droit international et doivent cesser. Les colonies israéliennes et la violence des colons alimentent la violence en Cisjordanie et compromettent les perspectives d'un État palestinien indépendant et d'un seul tenant. L'approbation récente de nouveaux logements dans les colonies de peuplement, de même que les changements administratifs qui simplifient le système de planification et d'établissement de nouvelles colonies, sont inacceptables.

Les Accords d'Oslo ont été signés il y a 30 ans. Ils représentaient une avancée vers la paix et la solution des deux États. Beaucoup de choses étaient différentes à l'époque, qu'il s'agisse de la situation sur le terrain, de la politique et même du monde. Mais il existait un facteur important, qui a conduit les Israéliens et les Palestiniens à se réunir autour d'une table pendant des mois pour négocier, en dépit de leurs divergences et de leur scepticisme réciproque. Ces personnalités et dirigeants politiques palestiniens et israéliens avaient un point commun. Ils avaient une vision de paix, une vision de paix pour leurs peuples et une vision de paix pour leurs enfants, leurs petits-enfants et les générations futures. Grâce à leur vision et à la perspective qu'ils avaient de vivre en voisins au sein de deux États, ils ont pu emprunter un chemin complexe et difficile en direction de la paix. Aujourd'hui, il existe toute une génération d'Israéliens et de Palestiniens qui n'était pas née à l'époque des Accords d'Oslo. Certains d'entre eux n'ont pas seulement perdu confiance en la solution des deux États, ils n'y ont même jamais cru. De nombreux jeunes recourent à la violence, qui est un symptôme de l'absence de vision d'une solution politique. Dans le même temps, la violence éloigne les parties de la paix et de la solution des deux États.

Nous appelons donc les dirigeants israéliens et palestiniens à s'acquitter de leur responsabilité de faire en sorte que les générations futures aient une vision autre que celle de la méfiance, de la violence et de la destruction. La situation actuelle n'est absolument pas viable. Il n'est dans l'intérêt d'aucune des parties de ne pas résoudre ce conflit. Elles doivent s'assurer que leurs peuples ont la vision d'une solution politique.

Je crains que nos discussions lors de ces séances ne soient condamnées à se répéter si nous ne trouvons pas le moyen de nous attaquer aux causes profondes du conflit. Pour cela, il faut avant tout prendre des mesures pour mettre fin à l'occupation israélienne. Une direction palestinienne forte et unifiée, dotée d'une légitimité démocratique renouvelée, est aussi nécessaire. Il est également crucial de continuer à renforcer et appuyer l'Autorité palestinienne et ses institutions, ainsi que l'économie palestinienne. Nous nous félicitons que le Gouvernement israélien ait déclaré souhaiter lui aussi une Autorité palestinienne renforcée. La Norvège poursuivra ses efforts pour revitaliser le processus de paix. Nous encourageons à appuyer davantage la création d'institutions palestiniennes et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. La Norvège organisera, le 20 septembre à New York, la prochaine réunion ministérielle du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Trente ans presque jour pour jour après le premier Accord d'Oslo, et dans l'esprit de ceux qui l'ont négocié, ce sera l'occasion pour les ministres de discuter de la manière dont nous pouvons travailler ensemble afin d'accroître nos efforts en vue de raviver une vision pour la paix et de mettre fin au conflit.

Je voudrais rappeler la position claire de la Norvège. Soixante-seize ans après l'approbation du Plan de partage de la Palestine par l'ONU, nous pensons que la solution négociée prévoyant deux États, fondée sur les

frontières de 1967, les résolutions de l'ONU et les paramètres internationaux, est le meilleur moyen de parvenir à une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ajeeb (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe aux déclarations qui seront faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes. Nous voudrions faire la déclaration suivante à titre national.

Depuis des semaines, les forces d'occupation israéliennes poursuivent leurs attaques barbares et leurs pratiques criminelles contre le peuple palestinien frère dans les territoires palestiniens occupés et contre notre peuple dans le Golan syrien occupé, qui affrontent la machine de guerre israélienne à mains nues et expriment leur rejet de la poursuite de l'occupation israélienne de leur terre, de l'établissement de projets de colonisation sur celle-ci, de leur déplacement de leurs villes et villages et de la destruction de leurs maisons, autant d'éléments qui sapent toute possibilité de parvenir à la paix et à la stabilité dans la région.

La République arabe syrienne condamne avec force ces attaques israéliennes, qui constituent un crime de guerre et un crime contre l'humanité, et affirme que la politique israélienne d'escalade n'est rien d'autre que l'expression de l'incapacité des forces d'occupation d'entamer la détermination du peuple palestinien et son attachement à ses droits historiques légitimes, représentés dans la création de son État indépendant avec Jérusalem pour capitale et le retour dans sa patrie.

La paralysie du Conseil de sécurité et son incapacité de trouver de toute urgence une solution juste à la cause de longue date du peuple palestinien, en raison de l'obstruction faite par l'un de ses membres permanents, nuisent à la réputation du Conseil et à sa capacité de s'acquitter de ses responsabilités à l'heure où nous avons désespérément besoin d'une action urgente de sa part pour mettre fin aux crimes commis par les autorités d'occupation israéliennes, amener les auteurs à répondre de leurs actes, veiller à ce que les crimes ne se répètent pas, contraindre Israël, Puissance occupante, à appliquer les résolutions de la légitimité internationale relatives à la question de Palestine et permettre au peuple palestinien de jouir de ses droits légitimes et inaliénables.

Il est désormais clair que les crises politiques récurrentes auxquelles sont confrontés les Gouvernements successifs de l'entité d'occupation israélienne poussent ses dirigeants, incapables de les régler, à exporter leurs crises internes en lançant des attaques contre le peuple palestinien sans défense et en perpétrant des agressions contre la Syrie et son peuple dans le Golan syrien occupé, montrant clairement leur attachement à la loi du plus fort et à la loi de la jungle et méprisant de manière éhontée le droit international et les dispositions énoncées dans la Charte des Nations Unies.

Les crimes commis par l'occupation israélienne en Palestine sont indissociables des pratiques de cette entité dans le reste des terres arabes occupées, où Israël, Puissance occupante, poursuit ses politiques agressives contre notre peuple dans le Golan syrien occupé depuis 1967. En outre, Israël continue de commettre les violations les plus odieuses du droit international et du droit international humanitaire, notamment les arrestations, les meurtres, les déplacements, les restrictions imposées à la liberté de circulation et la fermeture persistante du point de passage de Qouneïtra depuis 2014, qui est la seule voie de communication permettant aux habitants du Golan occupé de communiquer avec leurs familles dans leur patrie, la Syrie, conformément à l'accord sur la séparation des forces de 1974.

Par ailleurs, les forces d'occupation poursuivent leur politique d'expansion systématique et leurs projets de construction de milliers de logements et d'avant-postes de colonies dans le but de perpétuer leur occupation du Golan, d'imposer des changements démographiques et d'augmenter le nombre de colons sur ce territoire. En juin dernier, d'importants renforts des forces d'occupation israéliennes, accompagnés de bulldozers, ont pris d'assaut la zone d'Hafayer, à l'est du village de Massada, dans le Golan syrien occupé, pour détruire ses terres agricoles en vue de la mise en œuvre de leur plan de colonisation consistant à installer des turbines éoliennes sur ces terres, et notre peuple sans défense a affronté les forces d'occupation lourdement armées. Il en est résulté que des dizaines de personnes ont été blessées, dont certaines grièvement. Les forces d'occupation ont empêché les ambulances d'atteindre la zone et ont lancé une vaste campagne d'arrestations contre les habitants du Golan.

Le danger de l'installation de turbines éoliennes réside dans le fait qu'elles étouffent les villages du Golan occupé, les isolent les uns des autres et menacent l'agriculture, qui est le moyen de subsistance de la majeure partie de la population du Golan, en plus de mettre fin à l'expansion urbaine de ces villages, de déplacer ses habitants et de les remplacer par des colons. Les forces d'occupation israéliennes prévoient également de raser les dernières maisons

du village d'Aïn Fit, qui a été détruit par l'occupation en 1967, provoquant le déplacement de sa population, dans le but d'effacer son identité arabe syrienne et d'en faire un site militaire pour les forces israéliennes, ce qui constitue une nouvelle violation de la résolution 497 (1981).

Dans le même temps, les forces d'occupation israéliennes poursuivent leurs attaques contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Le 19 juillet, elles ont lancé une agression en tirant une pluie de missiles depuis le nord du Golan syrien occupé, visant certains points à proximité de Damas, ce qui a blessé deux soldats et entraîné des pertes matérielles. Elles ont également lancé, il y a deux jours à peine, une nouvelle agression contre certains postes des Forces de sécurité intérieure dans la ville de Qahtaniyé, à Qouneïtra, ce qui constitue une nouvelle violation flagrante de l'accord sur la séparation des forces de 1974.

La République arabe syrienne condamne toutes les violations et agressions des forces d'occupation israéliennes contre les terres syriennes et contre notre peuple dans le Golan syrien occupé. Nous mettons en garde contre les dangers des politiques agressives d'Israël et de ses gouvernements extrémistes, qui poussent la région vers une escalade générale et vers une nouvelle phase d'insécurité et d'instabilité. La Syrie appelle le Conseil de sécurité à rompre son silence et à s'acquitter de toute urgence de ses responsabilités de mettre fin à l'occupation israélienne des terres arabes, y compris le Golan syrien, et de mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU, au premier rang desquelles figurent les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), ainsi que la résolution 497 (1981), selon laquelle la décision d'Israël d'annexer le Golan est nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international.

Avant de conclure ma déclaration, je voudrais dire que ma délégation ne répondra pas à ce qui a été évoqué dans la déclaration de l'Union européenne, en particulier les allégations et accusations sans fondement portées contre mon pays, car elles n'ont rien à voir avec le débat d'aujourd'hui. Nous devons nous concentrer sur la cause du peuple palestinien et de notre peuple dans le Golan syrien occupé, qui mérite que nous lui consacrions du temps, au lieu de perdre notre temps et de gaspiller celui du Conseil en répondant à ces allégations et accusations mensongères.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kazakhstan.

M^me^ Bakytbekkyzy (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la présidence britannique du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat sur le Moyen-Orient, et nous remercions le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, M. Khiari, de son exposé.

Nous nous faisons l'écho des avertissements lancés par le Secrétaire général António Guterres et d'autres acteurs clefs de la communauté internationale, selon lesquels le cycle de conflits que connaît actuellement la région du Moyen-Orient, en particulier le conflit israélo-palestinien, est gravement préoccupant. En effet, le conflit est susceptible de donner lieu à des tensions supplémentaires à tous les niveaux, entraînant une déstabilisation de l'ensemble de la région et au-delà ; de ce fait, il requiert notre attention de toute urgence.

Le Kazakhstan s'associe à l'inquiétude générale suscitée par la poursuite de l'expansion des colonies de peuplement dans tout le Territoire palestinien occupé. Nous sommes préoccupés par la récente escalade de la violence à Jénine, en Cisjordanie.

Le Kazakhstan appelle les Israéliens et les Palestiniens à s'abstenir de toute action susceptible de compromettre la mise en oeuvre de la solution des deux États. C'est pourquoi nous enjoignons à tous les dirigeants politiques, communautaires et religieux de n'épargner aucun effort pour faire cesser les hostilités, qui s'intensifient.

Compte tenu de ce qui précède, le Kazakhstan suggère une reprise du dialogue entre toutes les parties au conflit, accompagnée de nouvelles mesures pour améliorer la situation humanitaire de la population à Gaza en vue de renforcer la confiance et de réduire toute nouvelle menace. C'est indispensable, car Gaza fait toujours partie intégrante de la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes et essentielles de l'ONU.

Le Kazakhstan réaffirme qu'il est urgent d'appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dans son rôle essentiel d'atténuation de la situation qui se détériore à Gaza et de promotion du développement à long terme de la région. Nous sommes aujourd'hui témoins d'une aggravation de la pauvreté, du chômage et, par conséquent, d'une récession économique chronique, qui est de nature à attiser davantage le conflit. La tendance à la dégradation de la situation socioéconomique et des conditions de sécurité dans tout le Territoire palestinien occupé doit être inversée.

Ainsi, nous appelons une nouvelle fois les deux camps à s'abstenir de toute violence et à œuvrer en faveur d'un règlement politique fondé sur le principe de deux États pour deux peuples. Ce concept doit garantir le droit inaliénable des Palestiniens à un État, ainsi que le droit d'Israël à la sécurité.

La politique de longue date du Kazakhstan consiste à appuyer pleinement la création d'un État indépendant de Palestine, coexistant pacifiquement avec Israël dans les frontières de 1967 et obtenant le statut de Membre à part entière de l'ONU. Nous nous joignons aux autres orateurs et oratrices pour souligner que la solution des deux États est la seule option viable pour parvenir à une paix durable, et que cela doit passer par le dialogue, dans le respect de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Pour régler la situation, il convient également d'utiliser d'autres mécanismes et initiatives, tant bilatéraux que multilatéraux, notamment la feuille de route pour la paix, l'Initiative de paix arabe et le Quatuor pour le Moyen-Orient, que ce soit en le réactivant dans sa forme originale ou en l'adaptant au contexte actuel.

Enfin, le Kazakhstan est prêt à se joindre à tous les efforts collectifs de médiation et appelle notamment tous les dirigeants israéliens et palestiniens à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour permettre aux deux parties de vivre dans la paix, la sécurité, le progrès et la prospérité, auxquels les deux peuples aspirent depuis longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Abdelaziz.

M. Abdelaziz (*parle en arabe*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari de son exposé complet d'aujourd'hui, et je m'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant du Yémen au nom du Groupe des États arabes.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre d'une situation régionale extrêmement complexe et sensible au Moyen-Orient, qui découle de la remise en cause constante par Israël, Puissance occupante, de la volonté de la communauté internationale et de l'ONU. Israël continue de violer le droit international, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, en toute impunité sur le plan pénal et vis-à-vis de la communauté internationale. Tout le monde sait que l'un des objectifs les plus importants et les plus malveillants du Gouvernement israélien d'extrême droite est de se débarrasser de la solution des deux États et de détruire toute chance que soit créé un État palestinien indépendant, avec Jérusalem comme capitale. Pour ce faire, il poursuit ses colonies expansionnistes et ses politiques de construction qui sont contraires à la résolution 2334 (2016), y compris les mesures de déplacement, de confiscation et de démolition et l'appui aux colons israéliens, tout en intensifiant ses attaques afin de modifier la réalité historique sur le territoire palestinien, en particulier à Jérusalem-Est, la capitale de l'État palestinien indépendant.

Le Gouvernement israélien a l'intention de déployer des forces spéciales de sécurité pour soutenir les colons qui attaquent illégitimement le peuple palestinien sans défense, ce qui constitue une violation de toutes les obligations qui incombent à Israël en tant que Puissance occupante. La situation actuelle est aggravée par l'absence de toute perspective de règlement par le Quatuor pour le Moyen-Orient ou le Conseil de sécurité lui-même. Le Conseil n'a pas organisé de réunion du Quatuor depuis très longtemps. Les raisons sont bien connues et ont trait aux affrontements et aux tensions qui règnent au sein du Conseil de sécurité sur d'autres questions qui préoccupent fortement ses membres et la communauté internationale. Malgré l'apparente similitude entre ces questions, en particulier celles qui concernent l'occupation par la force de terres appartenant à autrui, le Conseil a choisi d'appliquer deux poids, deux mesures dans sa gestion de la question ukrainienne, lui offrant diverses formes de soutien, que ce soit institutionnel, logistique ou financier, tout en réduisant au minimum l'appui apporté par la communauté internationale à la Palestine dans le contexte actuel de détérioration de la situation. Néanmoins, il incombe toujours au Conseil d'assurer la protection du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés. La Ligue des États arabes affirme qu'il est du devoir du Conseil de ne pas attendre une troisième intifada palestinienne ou que les forces israéliennes et des hordes de colons commettent un nouveau massacre comme celui d'Hébron en 1994 pour adopter une nouvelle résolution qui fasse écho à sa résolution 904 (1994).

Malgré les fausses accusations et les attaques continues du Représentant permanent d'Israël contre l'ONU et le Conseil de sécurité, la Ligue des États arabes souligne que le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont la responsabilité de mettre en œuvre les propositions énoncées dans son rapport de 2018 sur la protection de la population civile palestinienne (A/ES-10/794), d'empêcher toute nouvelle détérioration des conditions de sécurité du peuple palestinien et de mettre en place un mécanisme permettant d'assurer la protection internationale de ce peuple sans défense et de ses lieux saints, en particulier la mosquée Al-Aqsa, mais aussi d'autres lieux saints musulmans et chrétiens. Israël doit respecter la tutelle jordanienne hachémite sur ces lieux saints. Pour que le Conseil soit en mesure de s'acquitter de cette responsabilité, les principes de responsabilité internationale appliqués dans d'autres pays doivent être respectés, en particulier à l'égard de tout Israélien coupable de violations dans les territoires palestiniens occupés.

Cette semaine, de nombreux pays et organisations ont présenté à la Cour internationale de Justice leurs points de vue juridiques sur l'illégitimité de l'occupation israélienne des territoires palestiniens. La Ligue des États arabes a été l'une des organisations à exprimer son point de vue. Nous attendons avec intérêt l'avis consultatif de la Cour demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/247, qui jettera une nouvelle base juridique solide à l'appui de la légitimité internationale.

À sa trente-deuxième réunion au sommet, qui s'est tenue au Royaume d'Arabie saoudite, la Ligue des États arabes a pris la décision cruciale de réintégrer la Syrie en son sein et d'accorder davantage d'attention à la question syrienne afin de parvenir à un règlement pacifique global qui aide la Syrie à se relever. Cet objectif peut être atteint en respectant la souveraineté de la Syrie sur ses territoires et en éliminant toute présence étrangère non autorisée, notamment en mettant fin à l'occupation israélienne du Golan arabe syrien. La multiplication des activités des organisations terroristes sur le territoire syrien doit également cesser. La Ligue des États arabes se félicite du soutien de la communauté internationale à ces fins, bien que certaines réserves aient été émises.

La Ligue des États arabes se déclare préoccupée par le manque d'unité au sein du Conseil de sécurité en ce qui concerne la question des mécanismes d'acheminement de l'aide à travers les lignes de front et à travers la frontière en Syrie, malgré les solutions constructives proposées par les corédacteurs du Conseil de sécurité et la décision souveraine unilatérale de la Syrie d'ouvrir le point de passage de Bab el-Haoua pour permettre à l'aide humanitaire fournie par l'ONU d'atteindre le nord-ouest de la Syrie pour une période de six mois. La Ligue des États arabes appelle le Conseil à intensifier son travail conjoint avec le Gouvernement syrien pour surmonter la crise humanitaire aiguë à laquelle est confronté sa population. Toutes les parties doivent s'unir sur cette question, tout en garantissant l'indépendance et l'objectivité de l'acheminement de l'aide humanitaire, en respectant l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Syrie et en fournissant un financement adéquat.

La Ligue des États arabes se félicite de l'échange récent de prisonniers au Yémen. En outre, nous tenons à saluer le rôle constructif joué par l'ONU dans le déchargement du pétrolier *FSO SAFER*, afin d'éviter toute catastrophe sur le plan de l'environnement ou de la sécurité en mer Rouge. Nous appuyons tous les efforts déployés pour fournir le financement nécessaire à un règlement politique global au Yémen, ainsi que les efforts politiques soutenus pour y parvenir.

Malgré les graves conséquences humanitaires des affrontements militaires qui se déroulent au Soudan, pays frère, et malgré les efforts déployés par la Ligue des États arabes pour obtenir un cessez-le-feu immédiat entre les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises et pour parvenir à un consensus interne entre toutes les parties prenantes militaires et civiles soudanaises sur un règlement politique permettant de rétablir un régime civil dans le pays, la Ligue des États arabes réaffirme la position exprimée par le Groupe des États arabes à New York dans une lettre datée du 3 février, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité et au Secrétaire général, à l'appui de la demande formulée par le Gouvernement soudanais en faveur de la levée des sanctions imposées par la résolution 1591 (2005) et d'autres résolutions pertinentes sans aucune condition préalable, comme le Conseil l'a fait au sujet de la levée de l'embargo sur les armes imposé à l'Érythrée dans la résolution 2444 (2018). La levée des sanctions permettra au Gouvernement soudanais de reprendre le contrôle de ses territoires et de préserver la paix et la stabilité, ainsi que l'unité et la souveraineté de ses terres. La Ligue des États arabes appelle les pays et organisations donateurs à fournir au Soudan l'appui dont il a besoin pour faire face à ses crises humanitaires et économiques aiguës.

Enfin, en tant que partenaire actif de l'ONU, la Ligue des États arabes espère vivement poursuivre sa coopération et sa coordination avec le Conseil de sécurité afin de traiter efficacement les questions évoquées et d'autres questions importantes concernant les pays arabes inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Kim Sangjin (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord le Sous-secrétaire général Khiari de son exposé d'aujourd'hui.

La République de Corée est profondément préoccupée par les conditions de sécurité en Israël et en Palestine, qui se sont détériorées depuis le début de l'année.

Il est particulièrement alarmant que les récents accrochages survenus dans la ville cisjordanienne de Jénine aient entraîné de nombreuses pertes en vies humaines, et aient été suivis par l'attaque terroriste du 20 juin, qui a tué quatre Israéliens, et un déchaînement de violence contre les Palestiniens le même jour.

Ma délégation condamne fermement tous les actes de violence perpétrés contre des civils et réaffirme que rien ne saurait justifier des attentats terroristes. La

poursuite de la violence dans la région ne fera qu'exacerber la méfiance et compromettre davantage un règlement pacifique du conflit. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue à la lumière de la situation précaire qui règne sur le terrain.

Ma délégation exhorte vivement toutes les parties à prendre des mesures concrètes afin de faire baisser les tensions et de créer un climat propice au dialogue en vue de faire progresser le processus de paix. Nous espérons voir maintenu l'engagement pris dans les communautés conjoints d'Aqaba et de Charm el-Cheikh au printemps dernier.

À ce propos, mon gouvernement est profondément préoccupé par le récent projet du Gouvernement israélien de construire de nouveaux logements dans les colonies de Cisjordanie et de modifier les procédures d'approbation des implantations, ce qui pourrait avoir pour effet d'accélérer l'expansion des colonies. Nous exhortons le Gouvernement israélien à revenir sur ses politiques d'implantation, de démolition et d'expulsion, étant donné qu'elles constituent des violations flagrantes des lois internationales et des résolutions applicables du Conseil de sécurité.

La République de Corée réaffirme sa détermination à contribuer aux efforts internationaux déployés pour instaurer une paix permanente dans la région. Ma délégation est intimement convaincue que rien ne peut remplacer la solution des deux États, qui prévoit que les Israéliens et les Palestiniens vivent côte à côte dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité.

Je profite de l'occasion pour insister une fois encore sur l'engagement indéfectible de mon gouvernement en faveur d'initiatives internationales qui répondent aux besoins humanitaires et de développement du peuple palestinien. Les difficultés financières auxquelles l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continue de se heurter son préoccupantes. À cet égard, mon gouvernement a décidé d'accroître notre contribution au budget-programme de l'Office pour l'année courante et maintiendra son concours à l'avenir.

En outre, mon gouvernement a récemment décidé d'apporter cette année une aide humanitaire supplémentaire aux personnes vulnérables de Palestine et aux réfugiés palestiniens dans la région, par l'intermédiaire de l'UNRWA et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. La Corée espère que cet appui pourra contribuer à améliorer les conditions humanitaires dans la région et à atténuer la souffrance des réfugiés palestiniens et des populations vulnérables de Palestine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Novicio (Philippines) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et avec vous le Royaume-Uni, d'avoir convoqué le présent débat public trimestriel du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie également le Sous-Secrétaire général Mohamed Khaled Khiari de son exposé de ce matin.

Les Philippines suivent avec une profonde préoccupation l'évolution récente de la situation entre Israël et la Palestine, notamment les tensions à la hausse sur le terrain. Nous nous joignons à la communauté internationale pour exhorter toutes les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue et à agir de manière responsable, conformément au droit international. Nous les exhortons également à tenir compte de la nécessité de protéger les civils, comme le veut le droit international humanitaire. Nous appuyons tous les efforts visant à prévenir toutes les formes de violence, de terrorisme et d'extrémisme violent.

Les Philippines considèrent que le règlement du conflit israélo-palestinien est la clef de la paix et de la stabilité dans la région. Le conflit ne trouvera jamais d'issue par la violence, mais uniquement au moyen d'un dialogue et de négociations véritables dans le respect du droit international.

La diplomatie doit rester le moteur de la réalisation d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Nous voulons tous une solution globale, juste et durable au conflit israélo-palestinien, afin de parvenir à la paix et à la stabilité dans la région du Moyen-Orient. Les efforts diplomatiques doivent donc se poursuivre en vue d'amener les parties concernées à la table de négociation, de favoriser la communication et de permettre qu'elles rapprochent leurs positions. L'objectif doit être d'arriver à un accord mutuellement acceptable qui réponde aux aspirations et préoccupations légitimes des Israéliens comme des Palestiniens. Il faut par conséquent que les deux camps prennent activement des mesures positives pour faire avancer les négociations et œuvrent ensemble à la reprise des pourparlers au profit d'une paix durable.

S'agissant de la solution des deux États, les Philippines ont toujours été pour la création d'un État de Palestine vivant dans la paix et la sécurité aux côtés de ses voisins. Elles réaffirment leur adhésion à cette solution, qui prévoit qu'Israël et un État palestinien viable vivent côte à côte dans la paix et la sécurité et la reconnaissance mutuelle. Toutes les parties doivent dès lors s'abstenir de toute action unilatérale susceptible de compromettre la possibilité de réaliser la solution des deux États.

Concernant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), nous saluons le travail qu'il accomplit, dans des circonstances extraordinaires, afin de répondre aux besoins humanitaires immédiats des populations touchées, qu'elles soient réfugiées ou non. Nous devons donc continuer d'appuyer l'action menée par l'UNRWA, de manière à préserver la fourniture de services vitaux aux réfugiés de Palestine. Les Philippines soutiennent le travail de l'Office.

Pour ce qui est de l'avenir, les Philippines encouragent les parties concernées à se concentrer davantage sur le renforcement de la confiance. Nous nous félicitons de l'établissement récent de relations diplomatiques entre Israël et plusieurs pays arabes dans le but d'améliorer les chances de parvenir à un règlement global dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient. Nous nous félicitons également des réunions qui ont eu lieu il y a peu entre la Jordanie, l'Égypte, les États-Unis, Israël et l'Autorité palestinienne à Aqaba, en Jordanie, et à Charm el-Cheikh, en Égypte, en vue de désamorcer les tensions, et nous espérons que les engagements pris dans les communiqués conjoints issus de ces réunions seront tenus de bonne foi.

Enfin, les Philippines soulignent une fois encore qu'il importe de soutenir les mesures propres à élargir l'espace nécessaire à un dialogue et à des négociations sincères, en renforçant la confiance, la compréhension mutuelle et la coopération au service de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Al-dobhany (Yémen) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je vous félicite, Monsieur le Président, de la réussite de la présidence britannique du Conseil de sécurité ce mois-ci. Par ailleurs, je remercie M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et la Pacifique, de son exposé.

Je fais la présente déclaration au nom des États membres du Groupe des États arabes à New York.

La Puissance occupante fait fi des appels répétés des membres du Conseil au calme dans le Territoire palestinien occupé et poursuit son agression brutale contre les Palestiniens chrétiens et musulmans, en violation de toutes les lois et conventions internationales et des résolutions du Conseil.

Dans ce contexte, le Groupe des États arabes condamne dans les termes les plus forts l'agression brutale perpétrée par les forces d'occupation israéliennes depuis le début du mois contre la ville et le camp de réfugiés de Jénine et d'autres villes de Cisjordanie occupée. Cette offensive a fait de nombreux morts et des centaines de blessés, y compris des femmes et des enfants, et entraîné le déplacement de réfugiés et la démolition de centaines de logements. Elle s'inscrit dans le prolongement du cycle de violence sanglante qui vise systématiquement le peuple palestinien, en particulier l'an dernier et depuis le début de l'année. Le Groupe des États arabes condamne le déplacement forcé systématique de Palestiniens par les forces d'occupation israéliennes et les colons, ainsi que les attaques contre des fidèles et l'arrestation de centaines d'entre eux. Ces actes d'agression irresponsables s'ajoutent aux crimes commis quotidiennement contre les Palestiniens par Israël, Puissance occupante, depuis la Nakba et jusqu'à ce jour.

À cet égard, le Groupe des États arabes souligne qu'Israël, Puissance occupante, doit respecter le statu quo juridique et historique de la sainte mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, sur toute sa superficie de 144 dounoums, comme lieu de culte réservée aux seuls musulmans. Israël doit également respecter le rôle de l'Administration jordanienne des waqfs de Jérusalem et des affaires de la mosquée Al-Aqsa en tant que seul organe habilité à gérer les affaires du Haram el-Charif dans son ensemble et à en réglementer l'accès.

Le Groupe des États arabes souligne également que l'État de Palestine a le droit d'exercer sa souveraineté sur la ville occupée de Jérusalem-Est, la capitale de l'État de Palestine, et ses lieux saints. Israël, Puissance occupante, n'a aucun droit ni aucune souveraineté sur la ville occupée de Jérusalem et ses lieux saints islamiques et chrétiens.

Le Groupe des États arabes attache une grande importance aux positions des pays qui ont rejeté et condamné l'agression provocatrice d'Israël contre les villes et les camps de réfugiés palestiniens, plus récemment le camp de Jénine, et l'expulsion des Palestiniens de leurs maisons dans la partie occupée de Jérusalem. Il est aussi sensible aux positions des pays qui rejettent toute modification du statu quo historique et juridique. Le Groupe réaffirme en outre qu'il importe de poursuivre les efforts et les initiatives de protection et de défense de la ville occupée de Jérusalem et de ses lieux saints, tout en rejetant les tentatives condamnées visant à modifier son caractère démographique, son identité arabe, islamique et chrétienne, ainsi que son statut juridique et historique, notamment la politique israélienne de colonialisme et d'annexion de la ville et du territoire occupés.

Le Groupe des États arabes condamne les positions extrémistes adoptées par le Gouvernement israélien,

en violation flagrante de toutes les obligations que lui imposent le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité, qui ont conduit à un état de grande tension dans les territoires palestiniens occupés.

Rassuré par le fait que la position de la communauté internationale n'est rien d'autre que des mots couchés sur le papier, Israël se déchaîne, prenant pour cible des civils palestiniens, tuant des enfants, des jeunes, des femmes et des personnes âgées dans les villes, les villages et les rues, prenant d'assaut les maisons, les écoles et les lieux de travail, et menant des attaques délibérées contre les équipes de médecins et de journalistes. De plus, des colons extrémistes commettent des attentats, tandis que le Gouvernement israélien poursuit son expansion coloniale tout en tenant des discours racistes et d'incitation à la violence. Des comptes ne sont pas demandés à Israël et il n'est non plus sanctionné pour avoir violé de manière flagrante la position internationale concernant son occupation du territoire palestinien et les violations qu'il y commet.

Le Groupe des États arabes appelle donc le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à veiller à l'application de ses résolutions afin de mettre un terme à l'agression brutale et à toutes les mesures unilatérales, illégales, provocatrices et d'escalade prises par Israël, ainsi qu'aux violations qu'il ne cesse de commettre aux fins de l'implantation et de l'expansion de ses colonies de peuplement illégales. Israël continue de tuer des innocents, de prendre d'assaut des villes et des villages palestiniens, de confisquer des terres et des biens palestiniens, de démolir des habitations et des structures palestiniennes et de déplacer les populations autochtones, y compris à Jérusalem, tandis que l'armée d'occupation d'Israël et des groupes de colons extrémistes israéliens continuent de profaner de manière flagrante l'esplanade des Mosquées/Haram el-Charif.

Le Groupe des États arabes demande d'urgence à la communauté internationale de protéger le peuple palestinien, conformément aux propositions faites par le Secrétaire général, que l'Assemblée générale a accueillies favorablement compte tenu de l'augmentation des agressions menées par Israël contre le peuple palestinien.

Le Groupe des États arabes condamne la politique israélienne de détention arbitraire, de refus de soins médicaux aux prisonniers et de négligence médicale délibérée entraînant la mort de détenus. Nous soutenons les prisonniers dans la lutte qu'ils mènent pour obtenir leur libération. Nous devons veiller à ce que le Gouvernement d'occupation respecte le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Il faut faire pression sur Israël pour qu'il libère immédiatement tous les prisonniers et détenus, ainsi que les dépouilles des martyrs. Israël doit notamment mettre fin à ses politiques de déportation et d'assignation à résidence. Nous prions la communauté internationale et les membres du Conseil de condamner toutes les formes de violence commises par les forces d'occupation et les groupes de colons extrémistes contre les civils palestiniens, et nous demandons instamment que les responsables de ces pratiques répondent de leurs actes, conformément aux règles régissant la responsabilité et la transparence, qui sont respectées pour tous sauf pour Israël.

Nous avons répété à maintes reprises que nous ne pourrons pas parvenir à une paix globale et juste au Moyen-Orient, ni instaurer la sécurité et la stabilité, tant que le peuple palestinien ne pourra pas exercer ses droits légitimes inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination, et tant que nous ne verrons pas la fin de l'occupation illégale et coloniale israélienne ni l'avènement d'un État de Palestine indépendant et souverain dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous appelons par conséquent les pays du monde à manifester leur solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte, à veiller à ce que la juste cause palestinienne triomphe et à reconnaître l'État de Palestine et son droit de se voir accorder le statut de Membre à part entière de l'ONU.

Le Groupe des États arabes se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 77/247, qui demande à la Cour internationale de Justice de donner un avis consultatif sur l'occupation coloniale par Israël des terres de l'État de Palestine, ainsi que sur l'incidence de ces politiques, étant donné qu'il viole la Charte des Nations Unies, le droit international et le droit international humanitaire. Le Groupe des États arabes apprécie grandement les positions prises par les pays qui ont soutenu cet effort, y compris ceux qui ont présenté des observations juridiques écrites à la Cour pour défendre le droit international et les droits des Palestiniens. Nous demandons à la Cour pénale internationale d'achever son enquête et de demander des comptes aux auteurs des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par Israël contre le peuple palestinien sans défense, y compris les crimes de colonisation, d'annexion et d'agression, la poursuite du blocus contre Gaza, les exécutions sommaires délibérées de civils, de journalistes et de médecins, les déplacements forcés, les détentions arbitraires et les mauvais traitements infligés aux prisonniers.

Le Groupe des États arabes se félicite du rôle que joue la Jordanie dans la sauvegarde et l'entretien des lieux saints islamiques et chrétiens à Jérusalem dans le cadre

de la tutelle assurée par le Royaume hachémite de Jordanie, sous la direction du Roi Abdullah II. Nous saluons le rôle joué par le Comité d'Al-Qods et l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif, qui lui est affiliée, sous la présidence du Roi Mohammed VI du Maroc. Nous saluons également les efforts déployés par l'Algérie, sous la houlette du Président Abdelmadjid Tebboune, pour défendre la cause palestinienne au moyen des politiques historiques de l'Algérie et du soutien financier constant de ce pays au budget de l'État de Palestine. Nous remercions le Royaume d'Arabie saoudite, sous la direction du Roi Salman Bin Abdulaziz Al-Saud, Serviteur des deux saintes mosquées, de son soutien aux lieux saints islamiques à Jérusalem. Nous apprécions aussi à sa juste valeur le rôle historique que joue l'Égypte, sous la direction du Président Abdel Fattah Al Sisi, en soutien à la cause palestinienne. Nous tenons par ailleurs à remercier les pays arabes de tous les efforts qu'ils déploient pour préserver la ville de Jérusalem, capitale de l'État de Palestine, ainsi que son identité arabe, islamique et chrétienne, ses lieux saints et son patrimoine culturel et humanitaire, et appuyer ses institutions en luttant contre la politique de colonisation d'Israël, les efforts de judaïsation et les falsifications israéliennes systématiques. Nous savons également gré aux pays qui accueillent des réfugiés palestiniens.

Enfin, le Groupe des États arabes souligne que la question palestinienne est le problème central du monde arabe. Il s'agit d'une question importante inscrite à l'ordre du jour du Conseil depuis 1948, qui témoigne de l'injustice infligée au peuple palestinien, pour qui le moment est venu d'exercer son droit à l'autodétermination et à un État indépendant, tout en démontrant qu'à ce jour la communauté internationale a été incapable de mettre au point un mécanisme efficace pour la mise en œuvre des résolutions des organes de l'ONU.

Le Groupe des États arabes souligne qu'il importe de continuer d'apporter un soutien politique et financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) jusqu'à ce qu'une solution juste et durable soit trouvée au sort des réfugiés de Palestine, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Il réaffirme une fois de plus que la paix ne peut être instaurée au Moyen-Orient qu'au moyen d'une solution juste et globale fondée sur la légitimité internationale et les résolutions pertinentes des organes de l'ONU, dont la dernière en date est la résolution 2334 (2016). De surcroît, nous devons mettre en œuvre l'Initiative de paix arabe et garantir la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés, dans la mesure du possible, de limiter la durée de leurs déclarations à trois minutes, afin que nous puissions entendre les délégations restantes en temps voulu cet après-midi.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Chili.

M^me^ Narváez Ojeda (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est donnée de participer au présent débat public et de réaffirmer l'importance que nous attachons à cette question. Nous remercions également de son exposé le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix.

Nous réaffirmons qu'il est essentiel de relancer, avec le soutien de la communauté internationale, le processus de négociations directes et de bonne foi entre la Palestine et Israël afin de parvenir à un accord de paix juste, complet et définitif, qui permette la création de deux États libres, autonomes, souverains et indépendants, dotés de frontières internationalement sûres, définitives et reconnues, sur la base des frontières de 1967 et des décisions et accords de l'ONU, y compris les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Nous demandons que le droit international, le droit international humanitaire, les droits humains et la Charte des Nations Unies soient respectés, et que les parties s'abstiennent d'appliquer toute mesure unilatérale par le recours à la force.

Nous condamnons la violence sous toutes ses formes. À cet égard, le Chili se déclare profondément consterné et préoccupé par les actes récents qui ont exacerbé les tensions. Nous réprouvons les actions violentes du Hamas et de tout groupe armé qui recourt à la violence pour atteindre un objectif, ainsi que la dernière opération militaire israélienne de grande envergure menée dans le camp de réfugiés de la ville de Jénine, en Cisjordanie (Palestine). Cette opération a combiné la démolition de maisons, la destruction d'infrastructures publiques et des frappes aériennes, qui ont fait des morts et de nombreux blessés parmi les Palestiniens ainsi que des milliers de déplacés.

Aussi, nous demandons à Israël de s'abstenir de construire et d'étendre des colonies de peuplement et d'encourager leur légalisation. Cela signifie qu'il doit respecter la résolution 2334 (2016) du Conseil sur l'illégalité de la création desdites colonies. Cependant, il est frustrant de constater que depuis l'adoption de cette résolution par

le Conseil de sécurité (voir S/PV.7853), les démolitions d'habitations palestiniennes ont continué d'augmenter en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, tandis que les lois qui régissent la création de nouvelles colonies de peuplement continuent d'être promulguées. J'en veux pour preuve le fait qu'en 2019 la Cisjordanie comptait 441 600 colons, et que l'année dernière ce nombre est passé à 700 000 en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Il faut mettre fin à la crise humanitaire, qui a une incidence particulière sur les femmes et les enfants réfugiés. À cet égard, nous saluons le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

M. Al-Maawda (Qatar) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis, pour commencer, de remercier la présidence britannique du Conseil d'avoir organisé ce débat public trimestriel. Je remercie également le Sous-Secrétaire général, M. Khiari, de l'exposé fort utile qu'il a présenté ce matin.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant du Yémen au nom du Groupe des États arabes.

Il ressort clairement de l'exposé que nous avons entendu ce matin que la situation dans le Territoire palestinien occupé est devenue encore plus dangereuse en raison de l'escalade de la violence. Le Conseil de sécurité a publié une déclaration de la Présidente à ce sujet le 20 février (voir S/PRST/2023/1), mais cette tendance alarmante n'a pas changé. Il faut donc prendre des mesures concrètes pour éviter que cette situation ne se détériore davantage, et le Conseil doit s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la question palestinienne, qui est au centre de la question de la paix au Moyen-Orient depuis des décennies.

Les violations graves commises par la Puissance occupante se poursuivent sans relâche depuis le début de l'année. En juin et juillet, la dernière incursion en date a visé la ville de Jénine et son camp de réfugiés, outre l'agression commise dans la bande de Gaza, qui reste sous blocus, et les violentes attaques de colons israéliens contre des villages palestiniens. Le Qatar condamne fermement une fois de plus ces attaques qui ont coûté la vie à de nombreux civils, y compris des femmes et des enfants. Ces actes récurrents, qui s'inscrivent fondamentalement dans la série de crimes perpétrés par la Puissance occupante contre le peuple palestinien sans défense, compromettent les perspectives de paix et risquent d'exacerber la violence.

Les cycles de violence dont nous sommes témoins ne sont pas surprenants. Ils résultent de la démarche dangereuse et provocatrice adoptée à l'égard du peuple palestinien, de ses territoires et de ses lieux saints musulmans et chrétiens. Nous avons vu des représentants du Gouvernement israélien, des députés et des colons prendre d'assaut la mosquée Al-Aqsa, protégés par les forces d'occupation. Il s'agit là d'une violation flagrante du droit international et d'une agression non seulement contre les Palestiniens, mais aussi contre les musulmans du monde entier. Nous condamnons une fois de plus toutes les mesures visant à modifier le statu quo historique et religieux des Lieux saints et à restreindre le droit des musulmans et des chrétiens à accéder librement et en toute sécurité à leurs lieux de culte. Nous condamnons les politiques de judaïsation de la ville occupée de Jérusalem, ainsi que celles visant à modifier son identité arabe, musulmane et chrétienne. À cet égard, nous insistons sur le rôle du Royaume hachémite de Jordanie en tant que gardien des Lieux saints de Jérusalem.

Les dernières tendances israéliennes sont dangereuses. À cet égard, la décision de l'armée israélienne d'abroger la loi sur le désengagement des colonies du nord de la Cisjordanie, qui vise à renforcer l'occupation et les colonies illégitimes dans les territoires occupés, est une violation flagrante du droit international et des résolutions des organes de l'ONU. Afin d'appeler l'attention sur ces faits, l'État du Qatar a soumis une note écrite à la Cour internationale de Justice qui, en réponse à une demande de l'Assemblée générale, donnera bientôt un avis juridique sur les conséquences juridiques de l'occupation israélienne. Dans cette note, nous insistons sur l'obligation qui incombe à Israël, en vertu du droit international, de mettre fin immédiatement à son occupation illégitime et de fournir une compensation pour les dommages causés et les souffrances infligées.

Le Qatar appelle la communauté internationale à s'acquitter d'urgence de sa responsabilité morale et juridique en condamnant les agressions et les violations commises par Israël, en fournissant la protection nécessaire au peuple palestinien frère et en contraignant Israël à cesser de violer de manière flagrante le droit international et les résolutions de la légitimité internationale. L'occupation et le blocus imposés à la bande de Gaza doivent cesser, de même que les punitions collectives infligées au peuple palestinien, y compris les détentions arbitraires et administratives, en particulier des enfants, et les mesures visant à réprimer les militants et les défenseurs des droits des Palestiniens, ainsi que les organisations de la société civile palestinienne. Les auteurs des crimes odieux commis dans les territoires palestiniens occupés doivent répondre de leurs actes si l'on veut que justice soit faite.

L'État du Qatar reste fidèle à sa position de principe de solidarité avec le peuple frère de Palestine jusqu'à ce qu'il recouvre ses droits légitimes, notamment le droit de créer un État indépendant, d'un seul tenant et viable le long des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à l'Initiative de paix arabe. Nous croyons que pour régler la question du Moyen-Orient et instaurer une paix durable, des mesures de facto ne suffiront pas. Il n'y a pas d'autre option que la solution des deux États. L'occupation des territoires arabes, y compris le Golan syrien et le Liban, doit cesser immédiatement et complètement. Il faut aussi mettre fin sans plus tarder à toutes les activités de peuplement et d'annexion.

Mon pays est déterminé à s'acquitter de son devoir envers le peuple palestinien et à améliorer sa situation humanitaire en vue de trouver des solutions propices à une paix durable. En coopération avec l'ONU, en particulier dans la bande de Gaza, le Qatar a déployé des efforts importants pour promouvoir les efforts de reconstruction et fournir de l'électricité, tout en offrant une aide en espèces et en répondant à d'autres besoins de base urgents et aux exigences du développement. De plus, nous continuons de soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), auquel nous avons promis 16 millions de dollars pour la période 2023-2024. Nous insistons une fois de plus qu'il importe d'assurer un soutien financier et politique à l'UNRWA, que rien ne pourra remplacer tant que l'on n'aura pas trouvé une solution équitable à la question des réfugiés palestiniens.

Enfin, l'État du Qatar réaffirme son appui à tous les efforts sincères visant à instaurer la paix, la sécurité et la sûreté au Moyen-Orient, en particulier ceux qui visent à trouver une solution juste, globale et durable à la question palestinienne.

Le Président (*parle en anglais* : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Namibie.

M^me^ Kuzee (Namibie) (*parle en anglais*) : La Namibie s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Malaisie au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Par ailleurs, ma délégation se félicite de l'exposé détaillé du Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, M. Khaled Khiari, qui a mis en lumière la détérioration des conditions de sécurité depuis son dernier exposé (voir S/PV.9361).

L'évolution récente de la situation dans le Territoire palestinien occupé révèle une tendance constante s'agissant des violations flagrantes des droits humains et du mépris pour la dignité du peuple de Palestine. La Namibie craint que la situation de plus en plus désespérée dans laquelle se trouvent les Palestiniens nous éloigne davantage d'un consensus international sur l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Les raids militaires effectués par Israël à Jénine le mois dernier, ainsi que les raids précédents dans d'autres parties du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, exacerbent une situation déjà précaire, faisant des morts et des blessés parmi les civils non armés. Aucun argument rationnel ne peut justifier l'ampleur du sang versé ni l'escalade continue de la violence.

L'occupation illégale prolongée et les attaques à répétition sont perpétuées par l'usage disproportionné de la force auquel se livre Israël, et ont pour conséquence de restreindre l'accès aux services de santé de base et à l'éducation. La Namibie déplore que ces droits soient constamment violés. Bien que l'éducation soit considérée comme un droit fondamental pour tous et toutes, les enfants dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé continuent notamment d'être victimes de la peur, de traumatismes et de blessures graves, ce qui limite leur capacité de fréquenter les écoles ou de s'y rendre.

Ma délégation réaffirme que les implantations israéliennes dans les zones occupées constituent une violation des droits des réfugiés palestiniens en vertu du droit international, en particulier de la résolution 2334 (2016). Les répercussions socioéconomiques de l'occupation illégale et prolongée alimentent le désespoir et attisent les tensions dans la région.

La Namibie condamne avec force la récente opération militaire de deux jours menée par Israël, en juin, dans le camp de Jénine, opération qui a entraîné la destruction du centre de santé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, une infrastructure critique qui n'est pas protégée et qui, de ce fait, est vulnérable aux attaques. Malgré ces difficultés, la Namibie salue les efforts déployés de concert par l'Office et ses partenaires pour veiller à ce que des services vitaux soient fournis aux millions de réfugiés palestiniens vulnérables qui, subissent depuis plus de 70 ans des déplacements et leurs conséquences.

Pour terminer, la Namibie renouvelle son appui résolu à la lutte légitime du peuple palestinien contre l'occupation israélienne. Nous réaffirmons en outre notre attachement à la réalisation de la solution des deux États, en vertu de laquelle Israël et la Palestine vivraient côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, avec Jérusalem comme capitale.

Nous sommes convaincus que la normalité sociale, l'égalité juridique, les perspectives économiques et le développement durable ne pourront se concrétiser que par la constitution d'un État juridiquement établi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Argentine.

M^me^ Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine est favorable à un règlement pacifique, définitif et global de la question palestinienne et réaffirme son attachement indéfectible à la solution des deux États, garantissant le respect des aspirations légitimes des Israéliens et des Palestiniens à vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. À cet égard, l'Argentine réaffirme son appui au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et viable reconnu par tous les pays, ainsi qu'au droit de l'État d'Israël de vivre en paix avec ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Dans ce contexte, mon pays s'est exprimé à plusieurs reprises au sujet de l'escalade alarmante de la violence observée cette année et a lancé des appels répétés aux parties pour qu'elles évitent de nouveaux affrontements. La République argentine est vivement préoccupée par la poursuite des violences et les pertes en vies humaines en Israël, à Gaza et en Cisjordanie. La gravité de la situation liée aux colonies de peuplement israéliennes a été reconnue par l'Assemblée générale, et par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2334 (2016), dont nous réaffirmons pleinement les dispositions. Cette résolution souligne que les colonies de peuplement établies par Israël en Cisjordanie et à Jérusalem-Est n'ont aucun fondement en droit, sont contraires au droit international, font obstacle à la paix et compromettent la perspective de la solution des deux États.

À cet égard, mon pays a rapidement exprimé son inquiétude face à la décision du Gouvernement israélien de légaliser les avant-postes et de construire de nouveaux logements dans les colonies existantes. À la lumière des décisions, prises en juin par le Gouvernement israélien, d'approuver plus de 5 700 nouveaux logements et d'introduire des changements dans le processus d'approbation en vue d'accélérer la délivrance des permis de construire, la République argentine exprime une fois de plus sa préoccupation et demande qu'il soit mis fin à l'expansion des colonies de peuplement. De même, nous condamnons les actes de violence répréhensibles perpétrés par certains colons extrémistes contre des Palestiniens.

L'Argentine reconnaît le droit d'Israël d'assurer sa légitime défense, tout en soulignant qu'il importe que les mesures prises respectent le droit international humanitaire, en particulier en ce qui concerne les principes de distinction et de proportionnalité.

Nous condamnons une fois de plus avec force le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et considérons comme inacceptables les tirs aveugles de roquettes effectués depuis la bande de Gaza et le sud du Liban en direction d'Israël. Ces derniers mois, nous avons renouvelé notre condamnation des attentats perpétrés contre des citoyens israéliens, et nous adressons à nouveau nos condoléances aux familles des victimes.

En ce qui concerne la situation à Jérusalem-Est, l'Argentine estime qu'il s'agit d'une question dont le statut final doit être déterminé par les parties dans le cadre de négociations bilatérales, conformément aux résolutions des organes de l'ONU. Nous demandons à toutes les parties, en particulier aux autorités israéliennes, de respecter le statut juridique, historique et religieux des Lieux saints. L'Argentine appelle une fois de plus les parties à revenir sur la voie des négociations afin de parvenir à une paix juste et définitive, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Prabowo (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie remercie le Royaume-Uni d'avoir organisé ce débat public. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général de son exposé.

Malheureusement, l'histoire du peuple palestinien reste marquée par la souffrance et l'injustice. L'expansion des colonies illégales, l'aggravation des violences perpétrées par les colons, les démolitions, les confiscations et la détérioration des conditions humanitaires sont le lot quotidien de la population. On nous a avertis que l'année 2023 pourrait être plus sanglante encore. Pourtant, malgré les nombreux outils diplomatiques dont nous disposons, nous n'avons pas tenu compte de cet appel jusqu'à présent. La moitié de l'année s'est déjà écoulée et nous continuons de déplorer des victimes parmi la population civile, y compris des enfants. Souhaitons-nous vraiment attendre qu'un nouveau record soit battu ? Le Conseil de sécurité ne doit pas agir comme si de rien n'était. Cette situation doit au contraire faire l'objet d'une attention particulière et d'une action immédiate.

Dans ce contexte, qu'il me soit permis de souligner trois points.

Premièrement, les violations commises par la Puissance occupante doivent cesser. Malgré les dispositions claires du droit international et des résolutions des organes de l'ONU, la poursuite de l'annexion du Territoire palestinien occupé, les politiques d'apartheid et l'usage disproportionné de la force sont malheureusement devenus la norme. En outre, les provocations incessantes dont font l'objet les Lieux saints contribuent encore à exacerber le conflit. C'est inacceptable.

Nous ne pouvons pas laisser perdurer la culture de l'impunité, car chaque violation flagrante commise par la Puissance occupante ne fera que nous éloigner davantage d'une paix juste et durable. Nous demandons à la communauté internationale d'amener les auteurs à répondre de leurs actes, et nous appelons une nouvelle fois le Conseil à garantir la mise en œuvre de ses propres résolutions. Les principes du droit international et du droit international humanitaire doivent être respectés afin d'éviter une nouvelle détérioration des conditions de sécurité et une aggravation des violences.

Dans cet esprit, l'Indonésie a soumis sa déclaration écrite à la Cour internationale de Justice, eu égard à la demande d'avis consultatif sur les conséquences juridiques de l'occupation de la Palestine par Israël. En outre, nous demandons l'établissement d'une présence internationale à Al-Qods afin de veiller à garantir la sécurité du peuple palestinien dans les territoires occupés, ainsi que de préserver le statut du Haram el-Charif, lieu saint des trois religions.

Deuxièmement, nous devons travailler main dans la main pour améliorer la situation humanitaire. Cela fait 75 ans que la Nakba a eu lieu, mais la catastrophe se poursuit aujourd'hui. La récente intensification de l'agression par la Puissance occupante, notamment à Gaza et dans les camps de réfugiés, a entraîné la destruction massive d'infrastructures civiles, aggravant ainsi les conditions de vie du peuple et des réfugiés palestiniens, en particulier des femmes et des enfants. La communauté internationale doit apporter l'aide et la protection indispensables, surtout lorsque la Puissance occupante choisit délibérément de ne pas s'acquitter de ses obligations légales.

De son côté, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continue d'œuvrer en première ligne de la crise, en fournissant des services éducatifs, sanitaires et sociaux. Il demeure cependant en proie à une grave crise financière, et le seul recours aux donateurs et aux contributions volontaires n'est pas suffisant. C'est pourquoi l'Indonésie estime que l'UNRWA doit bénéficier d'un financement durable plus important provenant du budget ordinaire de l'ONU afin de garantir la bonne exécution du mandat que nous – les États Membres – lui avons confié.

Troisièmement, des efforts collectifs sont nécessaires pour ouvrir la voie au processus de paix. L'Indonésie accueille favorablement chaque initiative relevant de « l'art subtil de la diplomatie » actuellement menée pour élargir l'horizon politique. Néanmoins, tous ces efforts et toutes ces démarches doivent avoir pour but d'assurer la mise en œuvre de la solution des deux États. Il n'existe pas de plan B à la solution des deux États. C'est le seul moyen d'instaurer une paix durable dans la région. Il importe de veiller à ce que la communauté internationale demeure attachée non seulement à un processus multilatéral crédible, mais aussi à la préservation des paramètres convenus au niveau international. Nous gardons l'espoir que la poursuite de la réconciliation entre Palestiniens créera un environnement inclusif et propice au processus de paix. L'Indonésie est prête à aider les Palestiniens à réaliser leurs aspirations à une gouvernance efficace et à une pleine indépendance.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'appui sans réserve de l'Indonésie au peuple palestinien et sa solidarité avec lui. Nous continuerons à l'appuyer vigoureusement tant qu'il sera privé de son droit légitime et inaliénable d'accéder à l'indépendance. En outre, nous appuierons l'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière afin d'ouvrir la voie à la manifestation de l'indépendance des Palestiniens et à leur contribution au processus de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Azerbaïdjan.

M^me^ Ahangari (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés. Je tiens tout d'abord à féliciter le Royaume-Uni de sa présidence réussie du Conseil de sécurité pour le mois en cours et à lui exprimer notre gratitude pour l'occasion qui est donnée au Mouvement de présenter sa position sur la question de Palestine.

Le Comité ministériel des pays non alignés sur la question de Palestine s'est récemment réuni en marge de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue le 5 juillet, et a adopté une déclaration politique réaffirmant qu'une solution juste à la question de Palestine doit rester une priorité à l'ordre du jour du Mouvement, ainsi

qu'une responsabilité permanente de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à ce qu'elle soit réglée de manière satisfaisante, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU. À cet égard, les États membres du Mouvement réaffirment une fois de plus que l'injustice historique qui perdure, dont l'occupation israélienne du territoire palestinien et d'autres territoires arabes depuis des décennies constitue le nœud gordien, continue de menacer gravement la paix et la sécurité régionales et internationales. Alors que le peuple palestinien continue d'être privé de ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, la paralysie internationale prolongée sur cette question est inexcusable. Le consensus international en faveur d'une solution juste est ferme et clair, et nous disposons d'une multitude d'outils politiques et diplomatiques multilatéraux pour promouvoir un règlement juste et pacifique. Nous devons les utiliser de manière responsable. Le Mouvement des pays non alignés est prêt à le faire, et nous demandons instamment au Conseil d'agir immédiatement pour assumer ses responsabilités à cet égard.

Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de son devoir en vertu de la Charte des Nations Unies, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales, et s'employer à faire respecter ses propres résolutions. La question de Palestine ne saurait faire exception au droit international ni à l'autorité du Conseil. Les membres du Mouvement appellent le Conseil de sécurité à surmonter sa paralysie en ce qui concerne la question de Palestine en vue de trouver une solution juste à ce conflit prolongé et à cette injustice tragique. Cela permettra non seulement d'ouvrir une ère nouvelle pour les populations des territoires occupés et pour la région, mais aussi de rétablir la crédibilité du Conseil et de notre système international dans son ensemble.

Le Mouvement des pays non alignés estime que la résolution 2334 (2016) constitue une voie viable vers la paix, en ce qu'elle énonce les exigences et les paramètres essentiels pour parvenir à un résultat juste, sur la base de la solution des deux États fondée sur les frontières du 4 juin 1967, tout en garantissant la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment à l'autodétermination et à un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'une solution juste au sort tragique des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Par conséquent, le Mouvement des pays non alignés réitère son appel au plein respect de la résolution 2334 (2016) et à la mise en œuvre effective de ses dispositions et des obligations qui y sont énoncées, en particulier par la Puissance occupante, y compris l'obligation qui incombe aux États de respecter le principe de distinction, qui est une question centrale pour l'application du principe de responsabilité. Le Mouvement souligne également la nécessité d'intensifier les efforts diplomatiques déployés aux niveaux international et régional, notamment ceux du Conseil, pour mettre fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 et parvenir à une solution juste, durable et globale.

De même, les États membres du Mouvement continuent d'appeler au plein respect et à l'application des dispositions de la résolution 2334 (2016) et de toutes les autres résolutions pertinentes concernant l'arrêt complet de toutes les activités de peuplement israéliennes et le statut de Jérusalem-Est occupée. À cet égard, le Mouvement est gravement préoccupé par la détérioration de la situation sur le terrain, caractérisée par une escalade des activités de peuplement israéliennes, ce qui constitue une grave violation du droit international, et par une montée de la violence, des provocations et de l'incitation, en particulier la violence et la terreur des colons. Cette situation a conduit à la perte tragique de nouvelles vies parmi les civils, y compris des enfants, ainsi qu'à la détention de milliers de civils palestiniens et à d'innombrables autres atteintes aux droits humains et violations du droit international.

Des mesures doivent être prises immédiatement pour contribuer à désamorcer cette situation explosive. Israël, Puissance occupante, doit notamment lever toutes ses mesures unilatérales et illégales dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Les mesures qui violent les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, notamment le statu quo historique et juridique de Jérusalem et de ses lieux saints, sont provocatrices et dangereuses et détruisent les perspectives de paix. Nous appelons une nouvelle fois au plein respect du statu quo historique et juridique et de la tutelle hachémite historique sur les lieux saints chrétiens et musulmans de la ville, à la protection du caractère sacré des Lieux saints et à l'application de toutes les dispositions pertinentes du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité.

Le Mouvement des pays non alignés salue les efforts déployés par S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc, en sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique. Nous nous sommes également félicités de l'Appel sur Al-Qods/Jérusalem, signé à Rabat, le 30 mars 2019, par S. M. le Roi Mohammed et S. S. le pape François, pour souligner le rôle important que joue Al-Qods/Jérusalem en tant que ville de tolérance et de respect mutuel entre les peuples des trois religions monothéistes, ainsi que la nécessité

de préserver ses spécificités et ses caractéristiques en tant que ville de coexistence pacifique. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés réaffirme son rejet de l'annexion prétendue par Israël de Jérusalem-Est occupée et souligne que les mesures que continuent de prendre les responsables israéliens et les menaces d'annexion qu'ils continuent de proférer, ainsi que la poursuite des activités de peuplement et du déplacement forcé de familles palestiniennes de leurs foyers et de leurs terres doivent être condamnées sans ambiguïté. Toute mesure de ce type doit être immédiatement rejetée comme nulle et non avenue et sans effet juridique, et doit donner lieu à des mesures fermes en retour, y compris des contre-mesures juridiques, pour qu'il n'y ait pas d'impunité pour ces graves violations.

La situation dans la bande de Gaza, en particulier la grave crise humanitaire, demeure une source de vive préoccupation pour le Mouvement. Le Mouvement des pays non alignés demande une nouvelle fois la levée complète du blocus israélien illégal, qui continue d'infliger de terribles souffrances humanitaires et socioéconomiques aux plus de deux millions de Palestiniens, hommes, femmes et enfants, qui vivent à Gaza. Cette crise doit être réglée de manière globale, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 1860 (2009). En l'absence d'une solution juste, les États membres du Mouvement des pays non alignés renouvellent également leur appel à la poursuite de la fourniture de l'aide humanitaire et socioéconomique dont a besoin le peuple palestinien, notamment les réfugiés. Le Mouvement réaffirme que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ainsi que d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, demeurent indispensables pour atténuer les souffrances des réfugiés. Le Mouvement exhorte également la communauté internationale à doter l'Office d'un financement suffisant et prévisible. Garantir la continuité de l'UNRWA et sa contribution importante à la stabilité de la région doit être une priorité pour le Conseil.

Étant donné qu'Israël, Puissance occupante, a clairement abdiqué ses obligations de protéger la population civile palestinienne en vertu de la quatrième Convention de Genève, comme l'ont récemment montré les attaques des forces d'occupation israéliennes contre le camp de Jénine, qui ont fait des morts et des blessés parmi les civils palestiniens, y compris des enfants, causé des destructions massives d'habitations et d'infrastructures civiles vitales et contraint des milliers de familles palestiniennes à fuir, le Mouvement renouvelle également son appel de longue date à ce que la communauté internationale garantisse la protection du peuple palestinien afin de prévenir les violations, de promouvoir la sécurité humaine de la population dans le territoire occupé et d'empêcher toute nouvelle perte de vies innocentes.

À cet égard, le Mouvement réaffirme sa vive inquiétude face à l'impunité de toutes les violations commises par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, dont beaucoup sont susceptibles de constituer des crimes de guerre. Israël doit respecter le droit international et avoir à rendre des comptes pour son mépris flagrant du Conseil et de ses obligations juridiques internationales. L'absence de justice ne fait que favoriser plus d'impunité, entraîner la récurrence des crimes et déstabiliser la situation sur le terrain, réduisant ainsi les perspectives de paix. Par conséquent, les États membres du Mouvement des pays non alignés continueront d'appeler la communauté internationale à agir pour mettre fin aux violations commises systématiquement par Israël contre le peuple palestinien et pour que les auteurs de ces actes en répondent.

En ce qui concerne la situation dans le Golan syrien occupé, le Mouvement réaffirme que toutes les mesures et décisions prises ou envisagées par Israël, Puissance occupante, telles que sa décision illégale en date du 14 décembre 1981, qui vise à modifier le statut juridique, physique et démographique de ce territoire ainsi que sa structure institutionnelle, au même titre que les mesures qu'il prend pour y imposer sa juridiction et son administration, sont nulles et non avenues et n'ont aucun effet juridique. À cet égard, et conformément à sa position fondée sur des principes, le Mouvement exige une fois de plus qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'à ses frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Les États membres du Mouvement insistent également sur le fait qu'Israël doit se retirer de tous les territoires libanais, y compris les fermes de Chebaa, les collines de Kfarchouba, le nord du village de Ghajar et la zone adjacente au nord de la Ligne bleue, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, en particulier les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006).

Enfin, le Mouvement saisit cette occasion pour appeler une nouvelle fois la communauté internationale à agir collectivement pour faire respecter le droit international et mettre fin à cette grave injustice historique. Les États membres du Mouvement des pays non alignés réaffirment leur détermination à promouvoir un règlement

juste, durable, global et pacifique de la question de Palestine sous tous ses aspects, y compris concernant le sort des réfugiés palestiniens, et redisent leur appui au peuple palestinien dans sa lutte pour obtenir justice, exercer ses droits inaliénables et réaliser ses aspirations nationales légitimes, notamment à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance à l'intérieur d'un État de Palestine souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. Ils sont prêts à coopérer avec le Conseil de sécurité et à l'aider à s'acquitter de ses responsabilités à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Türkiye.

M^me^ Özgür (Türkiye) (*parle en anglais*) : La situation à Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, reste très préoccupante et requiert une attention et une mobilisation accrues de la part de la communauté internationale. L'intensification des activités illégales de colonisation, les démolitions et les évacuations forcées compromettent la continuité du territoire palestinien et la viabilité d'une solution des deux États.

Depuis le début de l'année, plus de 13 000 logements ont été construits illégalement, ce qui représente un nombre record d'implantations autorisées au cours d'une année. La violence dans le Territoire palestinien occupé a atteint un niveau alarmant. En 2022, 224 Palestiniens ont été tués, ce qui en fait hélas l'année la plus meurtrière depuis 2005. Et depuis le début de l'année, plus de 200 Palestiniens ont perdu la vie. Les provocations d'extrémistes contre le statut et le caractère sacré du Haram el-Charif se multiplient. La récente prise d'assaut d'une mosquée à Ourif, en Cisjordanie, et la profanation du Coran constituent un crime de haine flagrant. Les auteurs de ces actes doivent en répondre. Ces provocations sont source de ressentiment parmi les deux milliards de musulmans dans le monde.

Nous condamnons également fermement l'incursion provocatrice dans la mosquée Al-Aqsa du le Ministre israélien de la sécurité nationale, aux côtés de colons extrémistes et sous la protection des forces de sécurité israéliennes. Nous appelons les autorités israéliennes à prendre sérieusement les mesures qui s'imposent pour mettre fin à ces provocations. Nous insistons une fois de plus sur le fait que le statu quo des Lieux saints de Jérusalem doit être respecté.

Cette semaine, nous avons accueilli le Président Abbas en Türkiye. À cette occasion, le Président Erdoğan a réaffirmé la solidarité de la Türkiye avec le peuple palestinien et souligné l'importance de l'unité palestinienne.

Nous continuerons à apporter notre plein appui pour améliorer le sort du peuple palestinien tout en poursuivant nos échanges avec les deux parties au conflit afin d'aider à désamorcer la situation sur le terrain et de contribuer aux efforts déployés par la communauté internationale pour trouver une solution viable à la question palestinienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je remercie tout d'abord la délégation britannique d'avoir organisé la présente séance sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, à un moment où la région est confrontée à de nombreux défis qui empêchent l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables. Je remercie également de son exposé M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix.

Les conflits ravagent depuis longtemps de nombreux pays du Moyen-Orient et ont eu des conséquences néfastes pour les populations de la région, entravant leur développement, leur sécurité et leur stabilité. Il est nécessaire de redoubler d'efforts pour régler les conflits de manière pacifique et de soutenir les bons offices de l'Organisation des Nations Unies à cet égard.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme le caractère central de la question palestinienne dans la région et souligne la nécessité de régler le conflit israélo-palestinien en relançant un processus de paix juste et global afin d'établir un État palestinien indépendant le long des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément à la solution des deux États et aux principes du droit international et de l'Initiative de paix arabe.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme l'importance de mettre fin à toutes les activités de colonisation en Cisjordanie. La poursuite de l'escalade aura des conséquences désastreuses que la région ne peut se permettre.

En outre, mon pays condamne les violations répétées de la mosquée Al-Aqsa par des prises d'assaut récurrentes, car il s'agit d'une violation du droit international qui bouleverse les musulmans du monde entier. Le Royaume de Bahreïn réaffirme la nécessité de respecter le rôle du Royaume hachémite de Jordanie frère en tant que gardien des Lieux saints et des waqfs conformément au droit international et au statu quo historique. Nous appelons à s'abstenir de toute action susceptible d'accroître les tensions et la haine et de saper les efforts déployés par la communauté internationale pour faire avancer le processus de paix.

Le Royaume de Bahreïn souscrit aux textes issus du sommet organisé par les pays voisins du Soudan dans la République arabe d'Égypte, pays frère, le 13 juillet. Nous nous félicitons des efforts diplomatiques menés par l'Égypte pour accueillir cet important sommet et de l'appel qu'elle a lancé aux parties au conflit dans la République sœur du Soudan à respecter immédiatement un cessez-le-feu permanent et à mettre fin à la guerre pour protéger les vies et les biens et faciliter l'accès à l'aide humanitaire et son acheminement, en veillant au plein respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Soudan. Cela devrait constituer une étape importante dans les efforts déployés par la communauté internationale pour trouver une solution globale, durable et pacifique à la crise actuelle en amenant toutes les parties soudanaises à participer à un dialogue national inclusif qui réponde aux aspirations du peuple soudanais frère en matière de sécurité, de stabilité et de prospérité, tout en préservant les institutions et les ressources de l'État et en allant au bout du chemin qui mène à la démocratie.

Pour terminer, le Royaume de Bahreïn réaffirme l'importance de poursuivre la coopération internationale pour soutenir tous les efforts visant à trouver des solutions pacifiques et politiques aux conflits et à jeter les bases de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, afin de répondre aux aspirations de ses peuples à la sécurité et à la prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guyana.

M^me^ Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Royaume-Uni d'avoir organisé le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le Guyana reste très préoccupé par la situation instable et l'escalade de la violence en Palestine, qui s'est soldée par la perte de vies précieuses, des blessures effroyables et la destruction d'infrastructures. Ces événements aggravent l'impasse dans laquelle se trouve l'interminable conflit israélo-palestinien et compromettent encore davantage la possibilité de parvenir à une solution permanente.

La détérioration de la situation dans les territoires occupés et l'augmentation du nombre de personnes déplacées sont très préoccupantes pour le Guyana. Ces événements aggravent encore les difficultés économiques auxquelles est confronté le peuple palestinien et augmentent le risque qu'il soit encore plus laissé pour compte alors que le monde s'efforce de parvenir au développement durable.

Le Guyana est particulièrement consterné par la mort récente de civils palestiniens, dont des femmes et des enfants, tués par des frappes aériennes à Gaza. Il est intolérable que les enfants continuent d'être victimes de la violence. Ils ne doivent jamais être la cible de violences ni être mis en danger. Le dernier acte d'agression et l'assaut massif contre les Palestiniens doivent prendre fin. Nous appelons les parties à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et des résolutions des organes de l'ONU.

En tant que membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien depuis 1975, le Guyana continuera à reconnaître la Palestine comme un État libre, indépendant et souverain, sur la base de ses frontières d'avant 1967, et continuera également à contribuer aux efforts concrets visant à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Dans ce sens, nous sommes heureux de nous être associés à nos collègues pour déposer auprès de la Cour internationale de Justice une déclaration appuyant la requête pour avis consultatif sur les conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Le Guyana appelle la communauté internationale à accélérer ses efforts pour permettre un règlement global, juste et pacifique de la question de Palestine. Nous invitons les parties concernées à renoncer à toute action contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international ou aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous engageons à respecter les droits et libertés fondamentaux du peuple palestinien, y compris son droit au retour dans son pays, son droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être, et son droit de vivre dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et arrêtées.

Nous invitons en outre à renouer le dialogue afin de parvenir à un règlement complet et définitif de toutes les questions en suspens, l'objectif ultime étant que deux États indépendants, Israël et la Palestine, vivent côte à côte dans la paix. À cet égard, le Guyana exhorte le Conseil de sécurité à contribuer à régler le conflit israélo-palestinien en s'acquittant des obligations que lui fait le droit international. Le Guyana demeure irrévocablement attaché à ces objectifs et est pleinement solidaire du peuple palestinien dans son juste combat pour la liberté et la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

M^me^ Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur le Moyen-Orient,

y compris la question palestinienne. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari de son exposé. Nous souscrivons à la déclaration prononcée par le représentant de la Malaisie au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

L'Afrique du Sud s'inquiète de voir que la situation humanitaire et de sécurité se détériore dans les territoires palestiniens occupés du fait des actes d'agression continus d'Israël contre le peuple palestinien. Nous condamnons l'opération militaire qu'a menée Israël à Jénine ce mois-ci et qui est considérée comme l'un des raids les plus meurtriers de ces dernières années en Cisjordanie occupée. La brutalité de ces attaques, conjuguée aux pertes en vies humaines et aux dommages causés aux infrastructures civiles, contrevient gravement au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme et envenime une situation déjà tendue. Nous, communauté internationale, ne pouvons pas rester les bras croisés tandis que la Puissance occupante ne respecte pas les obligations qui sont les siennes au titre des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels.

Le Secrétaire général a exposé sa vision des efforts multilatéraux en faveur de la paix et de la sécurité dans son Nouvel Agenda pour la paix. Au cœur de cette vision figure un système fondé sur des règles et reposant sur le droit international. Par conséquent, nous, communauté internationale, ne pouvons pas permettre une application sélective du droit international dans certains cas, et son mépris total dans d'autres. Le fait qu'Israël fasse perdurer son occupation illégale et étende toujours plus les colonies dans les territoires palestiniens occupés est injuste, perpétue l'impunité et contrevient au droit international. Israël doit donc répondre de ses actions dans les territoires palestiniens occupés et contre le peuple palestinien.

Nous tenons à souligner une nouvelle fois que, en sa qualité d'organe chargé du maintien de la paix internationale, le Conseil de sécurité doit renforcer et assumer sa responsabilité de veiller à ce que les auteurs de violations du droit international répondent de leurs actes. Il est donc primordial que les décisions et résolutions de cet organe soient appliquées.

L'Afrique du Sud tient en outre à souligner son soutien indéfectible à la liberté du peuple palestinien tandis qu'il cherche à exercer son droit à la paix, à la souveraineté, à la liberté et à la justice. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés pour redonner la priorité internationale aux processus de paix en Palestine et au Moyen-Orient, en vue de concrétiser la solution des deux États et la création d'un État palestinien viable, vivant côte à côte avec Israël à l'intérieur de frontières internationalement reconnues basées sur celles du 4 juin 1967, avant le déclenchement de la guerre israélo-arabe de 1967, et ayant Jérusalem-Est pour capitale, conformément à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux paramètres convenus au niveau international.

Nous demeurons déterminés à contribuer à la réconciliation et au règlement pacifique de la situation palestinienne, et à aider les parties à ce conflit dans leur quête sincère de la paix et de la coexistence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alajmi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance de ce jour. Je remercie également M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, de son exposé.

De nouveau, nous voici réunis dans cette salle du Conseil de sécurité sur fond d'escalade des tensions et de violations du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme par les autorités d'occupation dans le Territoire palestinien occupé. Israël continue de faire fi des appels internationaux à mettre fin à son escalade et à cesser de recourir à la violence contre le peuple palestinien sans défense. En employant la violence, Israël ne fait aucune distinction entre les êtres humains et les pierres, ni entre les hommes, les femmes et les enfants.

Nous condamnons et dénonçons une nouvelle fois de la manière la plus énergique toutes ces violations, la dernière en date étant l'agression armée des forces d'occupation contre la ville de Jénine, en Cisjordanie. Cette attaque a fait de nombreux morts et blessés parmi les Palestiniens, y compris les trois passagers d'un véhicule civil, morts en martyrs sous les balles. Nous signalons aussi l'irruption, ce matin, dans la mosquée Al-Aqsa, du soi-disant Ministre de la sécurité nationale du Gouvernement d'occupation, Itamar Ben-Gvir, entouré d'un groupe de fonctionnaires et de colons, au mépris le plus complet des sensibilités de centaines de millions de musulmans à travers le monde. Nous renouvelons donc notre rejet catégorique de toutes ces escalades et violations auxquelles se livrent les forces d'occupation. Ces actes requièrent que la communauté internationale et le Conseil de sécurité honorent leurs responsabilités politiques, juridiques et humaines en intervenant immédiatement pour y mettre un terme et demander des comptes à leurs auteurs.

Les déclarations condamnant et dénonçant ce type d'actes ont beau sembler n'avoir aucun effet sur les gouvernements d'occupation, a fortiori le Gouvernement israélien en place, considéré comme le plus extrémiste de l'histoire du pays, elles sont néanmoins un socle susceptible d'aider à promouvoir des positions internationales favorisant les solutions pacifiques, la protection internationale du peuple palestinien frère et les efforts déployés par l'État de Palestine pour devenir Membre à part entière de l'ONU. Ce dernier point est d'ailleurs étayé par son statut de membre actif de nombreuses organisations régionales et internationales, comme la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique, le Mouvement des pays non alignés et bien d'autres encore.

L'État du Koweït affirme sa mobilisation constructive en faveur de la juste cause palestinienne, considérée comme une question centrale et déterminante pour le monde arabe et musulman. Nous appuyons la résolution 77/247 de l'Assemblée générale, qui demande à la Cour internationale de Justice de rendre un avis consultatif sur l'occupation coloniale israélienne des territoires de l'État de Palestine et les conséquences juridiques qui en découlent. Lorsque nous avons soumis notre déclaration écrite à la Cour, nous nous sommes également dits confiants qu'elle tiendrait compte de cette déclaration, et de celles soumises par de nombreux autres pays frères et amis, lorsqu'elle rendrait son avis consultatif. Dans le même ordre d'idées, nous exhortons la Cour pénale internationale à achever son enquête pénale afin que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par les autorités d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien sans défense ne restent pas impunis. Ces crimes englobent la colonisation, l'annexion, l'agression, le blocus continu de la bande de Gaza, les exécutions extrajudiciaires, la prise pour cible délibérée de civils, de journalistes et de personnel paramédical, les expulsions forcées, les détentions arbitraires et les mauvais traitements infligés aux prisonniers.

Nous réaffirmons qu'il ne pourra y avoir de paix juste et globale ni de sécurité et de stabilité au Moyen-Orient tant que le peuple palestinien ne jouira pas de ses droits légitimes et inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination, la fin de l'occupation coloniale illégale par Israël et la création d'un État de Palestine souverain et pleinement indépendant sur le Territoire palestinien occupé en 1967, avec Jérusalem pour capitale. Les promesses internationales de mettre un terme à l'occupation et de créer un État palestinien ne doivent pas rester lettre morte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Alwasil (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous le remercions vivement d'avoir organisé cette séance importante sur une question qui requiert l'attention de l'ensemble de la communauté internationale. Je remercie également M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, de son exposé fort utile. Nous saluons son rôle central et ses efforts constructifs sur cette question.

La présente séance se tient dans un contexte critique pour le peuple palestinien frère et l'ensemble de la région en raison des violations israéliennes continues contre le peuple palestinien sans défense, qui souffre depuis des décennies des conséquences de l'occupation israélienne de ses terres et du contrôle qu'il exerce sur son destin.

Il est extrêmement regrettable que le Gouvernement israélien poursuive son agression quotidienne contre le peuple palestinien, ses lieux saints et ses biens, la dernière en date étant l'incursion du Ministre israélien de la sécurité nationale et d'un groupe de colons dans l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa. Le Gouvernement de mon pays condamne et dénonce cette incursion éhontée et ces pratiques systémiques, qui constituent une violation flagrante des normes et conventions internationales et suscitent l'indignation des musulmans du monde entier. Nous condamnons fermement les agressions répétées dont la ville de Jénine a récemment fait l'objet et déplorons les attaques de colons extrémistes contre certains villages palestiniens de Cisjordanie. Il ne fait aucun doute que ces pratiques sont contraires aux normes et principes internationaux et qu'elles compromettent les efforts de paix. Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme sa position inébranlable de soutien à tous les efforts visant à mettre fin à l'occupation et à parvenir à une solution globale et juste à la question palestinienne.

Une paix juste et globale ne peut être obtenue alors que se poursuivent les actes d'agression et d'intimidation perpétrés par les extrémistes israéliens, la confiscation des terres et le déplacement des populations palestiniennes. La paix, la sécurité et la justice ne peuvent advenir qu'à la faveur de la solution des deux États et par la création d'un État palestinien indépendant et souverain le long des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions jouissant d'une légitimité internationale, notamment celles du Conseil de sécurité, et à l'Initiative de paix arabe, lancée par l'Arabie saoudite en 2002.

Nous appelons donc une fois de plus le Conseil de sécurité à prendre ses responsabilités et à faire appliquer ses résolutions pour mettre fin à toutes les mesures unilatérales et à tous les actes de provocation et de surenchère, ainsi qu'aux violations qu'Israël continue de commettre sans relâche pour construire et étendre ses colonies illégales. Il faut également mettre un terme aux attaques contre la présence palestinienne à Jérusalem et aux tentatives de modifier le caractère juridique et la composition démographique de la ville, ainsi que les dispositions spéciales concernant les lieux saints islamiques sur lesquels Israël cherche à imposer sa souveraineté. Nous demandons qu'une protection internationale soit accordée d'urgence au peuple palestinien, conformément aux propositions du Secrétaire général qui ont été accueillies favorablement par l'Assemblée générale.

Pour terminer, nous appelons une nouvelle fois le Gouvernement israélien à répondre aux appels à la paix et à œuvrer sérieusement au règlement du conflit avec les Palestiniens. Il ne fait aucun doute que la résolution du conflit aidera l'ensemble de la région, y compris Israël, à qui nous demandons de s'engager dans des négociations sérieuses et de bonne foi afin de parvenir à la paix sur la base de la solution des deux États, de manière à assurer la stabilité au Moyen-Orient. Il importe de parvenir rapidement à une solution juste pour garantir les droits légitimes du peuple palestinien. Nous affirmons qu'il est essentiel de relancer les efforts de la communauté internationale afin de résoudre le plus long conflit de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, en préservant tous les droits légitimes du peuple palestinien frère, conformément aux buts et principes sur lesquels l'ONU a été fondée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous nous félicitons de l'organisation de ce débat public trimestriel.

Ma délégation s'associe par ailleurs à la déclaration faite par la représentante de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme sa position de principe historique en faveur de la juste cause palestinienne. Nous ne nous lasserons jamais de défendre le droit du peuple palestinien frère d'exister dans son État libre, indépendant et souverain de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, le long des frontières d'avant 1967. Nous ne cesserons jamais d'appuyer chaque effort international qui nous rapprochera d'une paix juste, globale et durable sur la question de Palestine.

Nous convenons que la situation sur le terrain ne fait que se détériorer, ce qui est très préoccupant, surtout face à l'absence d'horizon politique clair et à la poursuite des politiques de domination raciale, d'oppression, d'occupation coloniale et d'apartheid qui sont systématiquement et délibérément poursuivies par la Puissance occupante, non seulement pour prolonger le conflit, mais, pire encore, pour détruire la viabilité de la solution des deux États.

Il est manifeste que la Puissance occupante n'a aucune intention de mettre fin à l'occupation ni à son agression criminelle et que, par ses politiques, elle vise en fait à prendre le contrôle total du Territoire palestinien occupé, y compris en œuvrant résolument à la modification de son statut démographique. J'en veux pour preuve l'annonce faite récemment par le régime israélien concernant la construction de milliers de nouvelles unités de logement, ce qui entraînera indubitablement de nouvelles expulsions, la destruction de maisons et le transfert de colons. Cette décision a été condamnée le 12 juillet par au moins six experts indépendants de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que par le Sous-Secrétaire général Khiari.

Nous rejetons catégoriquement cette conduite de la Puissance occupante, qui viole le droit international. Ce n'est rien d'autre que le résultat de l'impunité que lui offre la protection des États-Unis d'Amérique, son principal partenaire au sein du Conseil de sécurité.

Le conflit israélo-palestinien est l'un des plus douloureux auxquels l'humanité ait été confrontée depuis plus de 75 ans, date à laquelle la catastrophe palestinienne, ou la Nakba, a commencé. Nous ne pouvons pas continuer à reporter l'adoption de mesures concrètes afin de mettre un terme à la souffrance prolongée de tout un peuple qui n'a et n'aura jamais de cesse de réclamer ce qui lui revient de droit : le droit inaliénable d'exister, le droit inaliénable de retourner chez lui et le droit inaliénable de vivre dans un État de Palestine libre, indépendant et souverain.

Ce tableau n'est certes pas encourageant et, bien que certains préfèrent ne pas le dénoncer publiquement, cette situation repose sur des faits avérés et constitue une violation flagrante, systématique et grotesque des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et de toutes les normes du droit international.

C'est peut-être le meilleur exemple de la nécessité de démanteler le prétendu ordre fondé sur des règles que les États-Unis et leurs pays satellites vantent avec

tant d'ardeur et prétendent imposer – un ordre basé sur un exceptionnalisme supposé, l'unilatéralisme, la suprématie, le deux poids, deux mesures et des interprétations complaisantes de leurs obligations internationales. Aucune de ces notions n'a sa place dans la Charte des Nations unies, qui regroupe les seules règles acceptées par l'ensemble de la communauté internationale s'agissant de ses actions et de ses relations.

Depuis cette tribune, nous appelons à mettre fin au cycle d'impunité qui, depuis des années, ne fait qu'encourager Israël à poursuivre ses crimes de guerre et ses crimes contre l'humanité. Nous demandons que les responsables de tant de douleurs et de souffrances soient traduits en justice et que le noble peuple palestinien bénéficie d'une protection internationale. C'est d'autant plus nécessaire au vu de la cruauté des derniers épisodes de violence contre la population civile palestinienne par la Puissance occupante, et des tentatives de minimiser les conséquences de cette violence, comme cela s'est produit récemment à Jénine, en dépit du fait que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a confirmé qu'il s'agissait de l'opération la plus meurtrière, avec le plus grand nombre de Palestiniens assassinés en Cisjordanie, de ces 20 dernières années.

Nous exigeons également que le respect de la Charte des Nations Unies et l'application de toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité soient garantis ; qu'il soit mis fin à toute mesure ou action unilatérale susceptible d'aggraver les tensions, de détruire un horizon politique et de prolonger davantage le conflit ; et que l'on avance sans plus attendre, en particulier ici au Conseil de sécurité, vers la modification du statut de l'État de Palestine, afin qu'il devienne une fois pour toutes un Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Il est temps que la promesse de paix, de justice et de liberté contenue dans la Charte des Nations Unies devienne une réalité pour l'héroïque peuple palestinien, qui revendique son droit inaliénable à l'autodétermination et à la réalisation de ses aspirations nationales légitimes. Une fois de plus, nous exprimons à nouveau notre solidarité indéfectible au peuple palestinien frère et notre ferme appui à sa juste cause, qui, partout dans le monde, est synonyme de conscience et de dignité.

Enfin, nous concluons en saluant les dernières évolutions dans certaines tendances au Moyen-Orient depuis le dernier débat public sur la question (S/PV.9309), et notamment le retour de la République arabe syrienne au sein de la Ligue des États arabes. Nous espérons que ces faits positifs se réfléchiront sur le conflit israélo-palestinien, car nous sommes persuadés que cela aboutira en retour à la concrétisation des aspirations à la paix et à la justice de tous les peuples du Moyen-Orient, y compris celles du noble peuple palestinien, et au retrait d'Israël de tous les territoires arabes qui restent illégalement occupés, y compris le Golan syrien.

La séance est levée à 17 h 45.